

LA RÉDACTION DU KIOSQUE VOUS SOUHAITE

# UNE TRÈS BELLE ANNÉE 2025 !

## CONSEIL MUNICIPAL

La ZAC Côte Granger

// 5-11

## ZOOM

La Fête de lumières  
du 8 décembre

// 22-23

## VIE QUOTIDIENNE

Les intempéries à Lorette :  
de nombreux dégâts

// 38-40

Photo : Eveline Oriol

## 11 CIGOGNES À LORETTE !

C'est exceptionnel de voir des cigognes marquer une halte sur de beaux cèdres loretois. Comme la tradition le veut, elles nous envoient un bon présage pour Lorette !



## VOTRE MAIRIE

### Hôtel de ville

Place du III<sup>e</sup> Millénaire  
42420 LORETTE

Tél. : 04 77 73 30 44

Fax : 04 77 73 40 33

E-mail : [mairie@ville-lorette.fr](mailto:mairie@ville-lorette.fr)

Site internet : [www.ville-lorette.fr](http://www.ville-lorette.fr)

### Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi\*  
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

**\*FERMÉ LE MARDI APRÈS-MIDI**

## LE KIOSQUE

Ville de Lorette

### BULLETIN D'INFORMATIONS TRIMESTRIEL

Directeur de la publication :

**Gérard Tardy, Maire**

Chargée de la communication  
pour le Kiosque :

**Marcelle Célibert,**

Conseillère municipale déléguée

E-mail : [kiosque@ville-lorette.fr](mailto:kiosque@ville-lorette.fr)

Conception graphique :

**Sophie Prévost**

[www.sographie.com](http://www.sographie.com)

Tél : 06 12 65 16 75

crédit photo : Freepik

Impression :

**SUD OFFSET**

Tél : 04 77 80 03 76

Dépôt légal 4<sup>e</sup> trimestre 2024

Tirage moyen : 2 650 exemplaires



M. Gérard Tardy,  
Maire de Lorette

« **DES VŒUX DE BONNE  
ET HEUREUSE ANNÉE  
2025  
REPLIE DE JOIE,  
DE BONHEUR  
ET DE SANTÉ...  
POUR VOUS FAIRE  
OUBLIER LA HONTE  
ET LA CHIENLIT DE NOS  
POLITICIENS NATIONAUX  
QUI S'ACCAPARENT  
LE POUVOIR !** »

**E**n mon nom et aux noms des membres du Conseil Municipal, je profite de ce premier numéro de l'année de notre bulletin municipal « Le Kiosque », pour vous présenter tous nos meilleurs vœux de bonheur, de joie et de santé en ce début d'année 2025. Qu'il me soit permis de vous présenter également tous mes souhaits de succès pour vos familles et vos enfants. Que l'union et la fraternité soient au rendez-vous tout au long de l'année 2025.

**Je ne peux pas vous cacher que la catastrophique situation nationale a et aura de lourds impacts sur la gestion de la ville.**

À ce point de cet éditorial, permettez-moi de saluer le sérieux, le dévouement et l'implication de tous les agents de notre ville depuis le Directeur Général des Services jusqu'au plus récent des nouveaux recrutés.

Toutes et tous plient sous les charges nouvelles imposées soit par décision de l'État sans transfert des recettes équivalentes, soit par la mise en place de normes nouvelles, soit pour lutter contre les incivilités, soit par les conséquences des aléas climatiques divers de plus en plus fréquents. Par contre, je puis vous l'assurer, depuis le Directeur Général des Services jusqu'aux plus récents des agents recrutés, toutes et tous ne rompent pas. Ils résistent et ils assument sans relâche leur travail avec un sens de l'intérêt général très développé.

**En votre nom à toutes et à tous les Lorettois, que nos agents en soient remerciés.**

Voilà plusieurs fois que je profite de mes éditoriaux du bulletin municipal pour vous alerter sur les vols républicains imposés à nos finances publiques par toutes et tous ces apprentis sorciers de la finance qui s'imposent pour gouverner la France.

Nous allons connaître des années à venir de plus en plus difficiles. Mais nous résisterons. Nous résisterons parce que j'ai toujours proposé aux différentes équipes qui me font confiance pour gérer notre commune depuis 36 ans maintenant, de prévoir l'avenir, de le construire et de le développer.

La métamorphose de notre ville affiche ce résultat et vous pouvez être fier d'y avoir participé par la confiance que vous, Lorettoises et Lorettois, vous nous avez accordée par vos votes lors des élections municipales. Fier aussi d'y avoir participé par les impôts locaux que vous versez pour faire vivre notre belle ville de LORETTE.

**Soyez-en vous aussi, Lorettoises et Lorettois remerciés.**

Malgré le fait que certains faiseurs passent leur temps à critiquer mon âge, pour me rabaisser, je pense par jalousie, j'affirme que LORETTE assume cette belle réussite, cette formidable transformation que l'on nous envie à l'extérieur de Lorette. Croyez-moi, j'y ai donné beaucoup de moi-même pour en arriver là. Mais, il fallait le faire pour ressusciter notre ville qui le méritait bien au regard de sa très riche histoire que nous ont léguée nos aïeux.

**Rappelons-nous qu'avec la famille NEYRAND**, nous avons connu la première grosse industrie. De plus, grande catholique, cette famille a fait construire notre église. Aujourd'hui, c'est BÉNIÈRE ET PERRIN qui est en lieu et place de leur usine. Encore un fleuron lorettois pour le bombage des tôles épaisses.

**Rappelons-nous qu'avec la famille JACKSON**, créateur de l'acier fondu en France, dont son Directeur Général, Prosper Hippolyte BONNASSIES fut le 1<sup>er</sup> Maire de LORETTE, les aciéries JACKSON ont été pendant près d'un siècle le plus gros fabricant européen de cet acier. Leur usine dénommée l'ASSAILLY, (nom du lieu-dit) faisait vivre encore en 1914 plus de 6 000 ouvriers y compris cadres et ingénieurs. Son très fort développement imposa de lourdes infrastructures pour le transport de ses matières premières et de ses matières finies. Elle fut une très grosse cliente du Canal de Zacharie. Derrière elle, se sont succédé « les Forges et Aciéries de la Marine et d'Omécourt », USINOR puis CREUSOT/LOIRE à la fin de nos grosses sidérurgies. Aujourd'hui, il nous reste en activité une ancienne filiale avec ERMONT. Elle est spécialisée sur un plan européen dans la fabrication des centrales d'enrobé de moyen tonnage pour les travaux publics. Encore un beau fleuron Lorettois.

**Rappelons qu'avec la famille LABESSE**, nous avons le plus important fabricant de briques réfractaires servant à la construction des fours pour la fondu de l'acier. Devenue filiale de SAINT-GOBAIN, puis vendue à des fonds de pensions américains, aujourd'hui devenue ALKEGEN elle reste numéro un dans la fabrication de fibres céramiques de hautes technologies pour l'isolation des très hautes températures de plus de 1500°C. Encore un fleuron lorettois !

**Rappelons qu'avec la famille CHAMPERNAUD**, s'est développée la Manufacture de Villebrequin de LORETTE qui s'était donnée une référence internationale pour la qualité et la robustesse de ses villebrequins de petites et de grandes tailles. Elle faisait vivre près de 600 salariés. Rachetée par un groupe ALLEMANT, elle fut fermée et délocalisée. Un super fleuron lorettois qui a disparu. Merci l'EUROPE, qui devait arrêter les délocalisations.

Depuis 1977, nous avons LUSTUCRU qui s'est implantée. Elle apporta un regain d'activité avec l'agroalimentaire. Depuis,

elle conserve une activité soutenue qui se développe. Elle est un solide partenaire économique

Fort évidemment, un nombre important d'entreprises de tailles inférieures à celles citées ci-dessus a toujours existé. Ce riche tissu de petites et moyennes entreprises a contribué aussi au développement de notre très riche activité économique.

D'ailleurs, par rapport à notre taille communale, LORETTE représente le plus important bassin d'emplois de la vallée du Gier, toute proportion gardée.

Grâce aux efforts importants que nous avons fait pour reconquérir les friches industrielles, c'est un nouveau tissu d'activités économiques que nous avons accueilli. On peut citer HAULOTTE, fleuron international dans ses fabrications. GPA, fleuron dans les spécialités culinaires italiennes. MG MECA dans l'usinage de précision. FORGINOVE, grande spécialiste des pièces forgées et usinées.

**Dans mes citations, certaines activités vont se sentir oubliées. Il n'en est rien pour moi, car j'ai toujours eu au fond de mon cœur, une large reconnaissance pour toutes celles et ceux qui par leurs efforts, leurs investissements, ont contribué au développement de notre commune et à faire vivre notre population.**

C'est bien fort de ce riche patrimoine économique que nous avons pu développer et faire rayonner LORETTE comme l'ont fait et le font encore les activités économiques.

**Vous le voyez Lorettoises et Lorettois, les résultats sont là, ils sont palpables après 36 ans de mandat.**

Une nouvelle révolution lorettoise est en vue, avec le démarrage de la ZAC CÔTE GRANGER sur près de 6 hectares. Ils sont attenants à la rue principale. Là aussi, depuis plus de 12 ans, contre vent et marée, j'ai abouti à faire démarrer les travaux de réalisation de ce LORETTE du futur qui comprendra près de 192 logements nouveaux et des activités tertiaires.

Voilà des recettes pour la commune en perspective.

Actuellement, nous avons deux projets phares en cours de réalisation, la Médiathèque/Ludothèque et la cantine scolaire. Très bientôt, le Théâtre du Canal va sortir de terre. Il viendra compléter la résurrection du quartier historique de l'église.

**Lorettoises et Lorettois dans la lignée de nos aïeux bâtisseurs et de nos nouvelles activités économiques qui nous ont rejoint, LORETTE sera encore plus enviée qu'aujourd'hui.**

Bonne année 2025, bonne santé, ayez confiance !

**VIVE LORETTE !**

*Le Maire Gérard Tandy*



ÉDITORIAL ..... // **2-3**  
 SOMMAIRE ..... // **4**

## CONSEIL MUNICIPAL

CM du 5 novembre 2024 ..... // **5-12**  
 CM du 17 décembre 2024 ..... // **13-16**

## ZOOM

L'assemblée plénière du CIVIL ..... // **17-18**  
 Les commémorations  
 du 11 novembre 1918..... // **19-21**  
 La Fête des Lumières..... // **22-23**

## SOLIDARITÉ

Bourse de balayage /  
 Forum des aidants ..... // **24**  
 Dynamic Club /  
 Amicale des anciens combattants /  
 Plaisir de chanter..... // **25**  
 Don du sang..... // **26**  
 Aide alimentaire /  
 Secours populaire / ..... // **27**  
 Espaces Citoyens ..... // **28**

## ENFANCE

Le Réseau Petite Enfance (RPE)..... // **29-30**  
 Le Pôle Jeunesse ..... // **31-32**  
 École Notre Dame ..... // **33**  
 École Jean de La Fontaine..... // **34-35**

Le Conseil des Parents d'Elèves /  
 Le crèche Coline et Colas ..... // **36**

## CADRE DE VIE

La médiathèque /ludothèque  
 et le restaurant scolaire..... // **37**

## VIE QUOTIDIENNE

Les intempéries à Lorette..... // **38-40**  
 Les travaux des quartiers..... // **40**  
 Lorette plus propre ..... // **41**  
 Nouveaux commerces..... // **42**  
 Flashes..... // **43**

## CULTURE

La médiathèque Yves Duteil ..... // **44**  
 La saison culturelle ..... // **45-46**

## ASSOCIATIONS SPORTIVES

G.R.S. Les Edelweiss /  
 Ecole associative Arabesque ..... // **47**  
 Le Tennis Club de Lorette/  
 Le Basket Club de Lorette..... // **48**  
 Karaté Club Lorette  
 Judo lorétane..... // **49**

## EXPRESSION DES ÉLUS

Expression des élus ..... // **50**

INFORMATIONS PRATIQUES..... // **51**  
 AGENDA..... // **52**



### LA ZAC CÔTE GRANGER

A l'occasion du Conseil municipal de ce 5 novembre 2024 de nombreux accords ont été validés par les membres du Conseil Municipal afin de permettre à cet important dossier de notre aménagement urbain d'avancer.

#### **A - SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION QUADRIPARTITE**

ENTRE LA COMMUNE DE LORETTE, NOVIM, EPORA ET SAINT ETIENNE METROPOLE :

La Commune de Lorette, compétente en matière d'aménagement, a souhaité développer le site de la Côte Granger et a engagé pour ce faire des études urbaines et d'aménagement. Celles-ci ont abouti à la création de la ZAC Côte Granger, par délibération de la Commune de Lorette en date du 30 octobre 2013. Le périmètre de la ZAC a ensuite évolué plusieurs fois pour aboutir à celui adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 19 novembre 2019.

Suite à une délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2017, la Commune a signé une convention opérationnelle avec la Métropole, NOVIM et l'EPORA pour une durée de 4 ans.

Cette convention précise les modalités d'intervention de l'EPORA et structure une gouvernance à l'échelle de Saint-Etienne Métropole visant à mieux maîtriser l'aménagement du territoire et à développer une programmation foncière en cohérence avec les enjeux des politiques publiques communautaires en matière d'habitat et de développement économique. Saint-Etienne Métropole a souhaité être cosignataire de la présente convention dans la mesure où elle dispose de la compétence Habitat notamment Plan local de l'habitat.

Enfin, la société SEDL (aujourd'hui NOVIM) a été retenue en tant qu'aménageur de la ZAC Côte Granger à la suite d'une consultation lancée par

la Commune de Lorette. La concession a été attribuée à l'ex Société d'Equipement de la Loire (SEDL) par décision du Conseil Municipal réuni le 30 octobre 2017 et le traité de concession a été signé en date du 13 novembre 2017.

A cette fin, les parties ont instauré une relation de coopération horizontale afin de réaliser leurs missions communes de service public. C'est donc sur cette base que la Commune de Lorette, NOVIM (ex SEDL), Saint-Etienne Métropole et l'EPORA ont décidé de conclure une convention opérationnelle, qui annulait et remplaçait la précédente convention opérationnelle « Lorette – Côte Granger 42B042 ». Le stock foncier de la convention 42B032 en date du 1er décembre 2017, a été reversé dans les comptes de la nouvelle convention « Lorette – ZAC Côte Granger – 42B051 ».

L'EPORA est ainsi chargé de conduire des études techniques et pré-opérationnelles, d'acquérir, d'effectuer des travaux de proto-aménagement et de gérer les biens immobiliers, pour les céder à NOVIM ou à défaut à la Commune dans les conditions fixées par la présente convention.

NOVIM est chargée de conduire l'aménagement de la ZAC, au moyen des terrains acquis auprès de l'EPORA.

Dans le cas de la présente convention, le coût prévisionnel de requalification du site est supérieur au prix de revente acceptable par le marché de l'immobilier

dans le secteur. Le bilan financier prévisionnel du projet de requalification fait apparaître un déficit prévisionnel. Le montant de la minoration foncière que pourra consentir l'EPORA lors de la cession des biens acquis est déterminé selon les conditions suivantes :

- **40% du déficit financier** de l'opération foncière (hors coût d'aménagement) ;
- Montant plafonné à **360 000 € HT**.

La convention est arrivée à échéance le 6 mars 2022. Il avait été convenu qu'elle pourrait être prolongée par avenant. Par délibération du Conseil Municipal n°2022-01-10 en date du 28 janvier 2022, elle a été reconduite pour une nouvelle durée de trois ans.

Les différents partenaires ont souhaité établir une nouvelle convention opérationnelle n°42B078 tenant compte notamment des nouveaux chiffrages des postes de dépenses de l'opération.

Monsieur le Maire vous demande de bien vouloir accepter les termes de la nouvelle convention quadripartite n°42B078 avec NOVIM, EPORA et Saint Etienne Métropole, conclue pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature. Cette durée peut être prorogée en application de l'article 12, et de l'autoriser à la signer lui ou un adjoint dans l'ordre du tableau.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président. 3 abstentions : M. DECOT Dominique, M. LEQUEUX Julien, Mme MOULIN Justine.*

## B - APPROBATION DU DOSSIER DE RÉALISATION

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 1<sup>er</sup> septembre 2008 et du 11 juillet 2011, le Conseil municipal de LORETTE a défini les objectifs de l'aménagement du secteur de la ZAC Côte Granger et les modalités de la concertation conformément aux dispositions de l'article L. 103-2 du Code de l'urbanisme.

Par délibération du 30 octobre 2013, le Conseil municipal a approuvé le bilan de

la concertation.

Conformément à l'article L.123-19 du Code de l'environnement, par délibération du conseil municipal en date du 11 juillet 2011, la participation du public par voie électronique a été organisée.

Cette procédure s'est tenue du 20 juillet 2011 au 15 octobre 2013 ; des observations et des suggestions ont été formulées et, à ce titre, une synthèse de

celles-ci a été tirée par une délibération en date du 30 octobre 2013.

Par délibération du Conseil municipal du 30 octobre 2013, le Conseil municipal a approuvé le dossier de création de la ZAC Côte Granger et a créé la ZAC Côte Granger conformément aux articles L. 311-1 et R. 311-2 du Code de l'urbanisme.

Conformément à l'article R. 311-7 du Code de l'urbanisme, un dossier de réalisation a été élaboré et comprend :

### I. LE PROJET DE PROGRAMME D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS

À RÉALISER DANS LA ZAC ET LES OUVRAGES NÉCESSAIRES AU PROJET HORS ZAC

Celui-ci est constitué :

- des voiries
- des places, jardins, et parc
- de la gestion des réseaux en assainissement, eau potable, défense incendie, gaz, haute et basse tension, télécommunication, éclairage public et des ordures ménagères

| ÉQUIPEMENT                   | MAÎTRISE D'OUVRAGE | GESTIONNAIRE FUTUR | FINANCEMENT      |
|------------------------------|--------------------|--------------------|------------------|
| Voiries                      | NOVIM              | SEM                | ZAC              |
| Espaces vert                 | NOVIM              | VILLE              | ZAC              |
| Assainissement               | NOVIM              | SEM                | ZAC              |
| Eaux pluviales               | NOVIM              | SEM                | ZAC              |
| Rejet eaux pluviales au Gier | VILLE              | SEM                | VILLE (hors ZAC) |
| Eau potable                  | NOVIM              | SEM                | ZAC              |
| Défense incendie             | NOVIM              | SEM                | ZAC              |
| Réseau haute tension         | NOVIM              | ENEDIS             | ZAC              |
| Réseau basse tension         | NOVIM              | ENEDIS             | ZAC              |
| Réseau de gaz                | GRDF               | GRDF               | ZAC              |
| Réseau de télécommunication  | NOVIM              | ORANGE             | ZAC              |
| Éclairage public             | NOVIM              | VILLE              | ZAC              |
| Ordures ménagères            | NOVIM              | SEM                | ZAC              |

### II. LE PROJET DE PROGRAMME GLOBAL DES CONSTRUCTIONS

À RÉALISER DANS LA ZONE

Dans le respect des documents d'urbanisme, et notamment dans le cadre prévu au dossier de création de ZAC, le programme retenu cherche à assurer le développement urbain de la commune de LORETTE en :

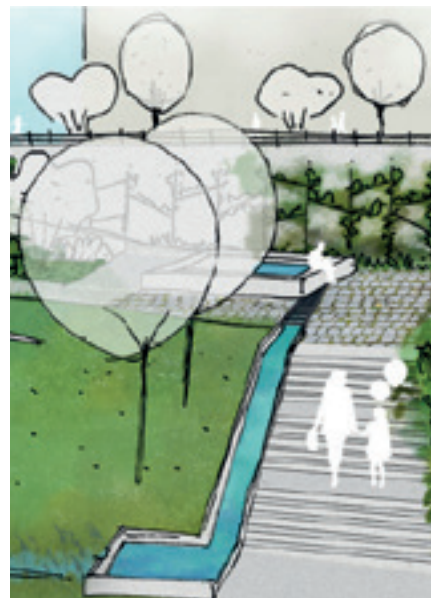
- offrant un habitat diversifié alliant petits collectifs, maisons de ville et habitat individuel ;
- confortant l'urbanisation et la densification qui se développe le long de l'axe central, desservi par les transports en commun et des services pblics et privés.
- développant des espaces publics, en particulier un parc urbain au cœur du quartier,

- adoptant une démarche globale d'aménagement répondant aux principes de développement durable et de centralité urbaine;

- préservant le droit d'eau et mettant en valeur le bief existant;

Cette opération d'aménagement répartie en 2 phases et d'une superficie de 6 hectares environ, a pour vocation la création de 190 logements dont 20% de logements sociaux.

Pour ce faire, est approuvé le programme global des constructions, représentant une surface hors œuvre nette d'environ 19.000 m<sup>2</sup> de surface de plancher.



## III. LES MODALITÉS PRÉVISIONNELLES DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT ÉCHELONNÉES DANS LE TEMPS

Ces modalités sont présentées sous la forme d'un bilan prévisionnel détaillé. Il précise la part des dépenses prises en charge par la commune ( rachats d'ouvrages, participation) et les engagements financiers qu'elle assume (avances).

Ainsi, le budget de l'opération de la ZAC est estimé à 8 736 914 € HT réparti comme dans le tableau ci-contre:

| DÉPENSES en € HT                     |                  | RECETTES en € HT                      |                  |
|--------------------------------------|------------------|---------------------------------------|------------------|
| Études                               | 130 724          | Participation d'équilibre             | 1 387 141        |
| Acquisitions (dont apport en nature) | 2 412 759        | Participation contre remise d'ouvrage | 2 715 000        |
| Frais d'acquisitions                 | 241 276          | Apport en nature                      | 628 759          |
| Travaux                              | 4 244 683        | Cessions                              | 4 003 325        |
| Honoraires                           | 245 321          | Produits divers                       | 2 690            |
| Frais financiers                     | 144 778          |                                       |                  |
| Opérateur                            | 727 453          |                                       |                  |
| Marge pour risque                    | 324 059          |                                       |                  |
| Frais divers                         | 265 861          |                                       |                  |
| <b>TOTAL DÉPENSES</b>                | <b>8 736 914</b> | <b>TOTAL RECETTES</b>                 | <b>8 736 914</b> |

L'échéancier des dépenses et des recettes est échelonné de 2023 à 2029.

## IV. LES COMPLÉMENTS À L'ÉTUDE D'IMPACT

L'article R. 311-7 du Code de l'urbanisme précise que « le dossier de réalisation complète en tant que de besoin le contenu de l'étude d'impact, notamment en ce qui concerne les éléments qui ne pouvaient être connus au moment de la constitution du dossier de création ».

Les précisions et compléments ont essentiellement porté sur les thèmes suivants :

- La santé des résidents
- Les milieux naturels notamment

la biodiversité et ses fonctionnalités écologiques

- La ressource en eau
- Le paysage et le patrimoine minier présent sur site

Ces compléments ont fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale, rendu le 14 décembre 2022 et d'une mise à disposition du public par l'intermédiaire de la procédure de participation du public par voie électronique du 11 septembre 2023 au 12 octobre 2023

Au cours de cette procédure, des obser-

vations et suggestions ont été formulées et, à ce titre, une synthèse a été tirée par une délibération en date du 2 février 2024.

En conséquence, sur la base du dossier de réalisation, des compléments apportés à l'étude d'impact, de l'avis de l'autorité environnementale et de la synthèse de la procédure de participation du public par voie électronique, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le dossier de réalisation de la ZAC Côte Granger.

*Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 103-2, L. 311-1 et suivants et R. 311-1 et suivants,  
Vu le code de l'environnement et notamment l'article L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants,  
Vu le schéma de cohérence territoriale approuvé le 19 décembre 2013,  
Vu les délibérations en date du 1er septembre 2008 et du 11 juillet 2011 définissant les objectifs et les modalités de la concertation,  
Vu la délibération en date du 30 octobre 2013 tirant le bilan de la concertation,  
Vu la délibération en date du 11 juillet 2011 organisant la procédure de participation du public par voie électronique,  
Vu la délibération en date du 30 octobre 2013 tirant la synthèse de la procédure de participation du public par voie électronique,*

*Vu la délibération en date du 30 octobre 2013 approuvant le dossier de création de la ZAC Côte Granger, créant ladite ZAC et autorisant Monsieur le Maire à élaborer le dossier de réalisation,  
Vu la Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain du 13 décembre 2000 fixant la part de logements sociaux publics,  
Vu le Plan Local de l'Habitat n°3 de SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE approuvant la part de logements sociaux publics à 20% pour la commune de LORETTE,  
Vu l'étude d'impact,  
Vu l'avis sur l'étude d'impact de l'autorité environnementale en date du 25 mars 2021,  
Vu le dossier de réalisation établi conformément à l'article R. 311-7 du Code de l'urbanisme,  
Vu le rapport de Monsieur le Maire,*

Monsieur le Maire vous propose

**1. d'approuver** le dossier de réalisation de la ZAC Côte Granger, établi conformément aux dispositions de l'article R. 311-7 du Code de l'urbanisme, comprenant le projet de programme global des constructions et le projet de programme des équipements publics qui seront réalisés ;

**2. de préciser** que les documents composant le dossier de réalisation de la ZAC Côte Granger seront tenus à la disposition du public en mairie aux jours et heures d'ouverture habituelles

**3. de prévoir** que la présente délibération soit affichée pendant un mois en mairie. Elle fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le

département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

**4. de le charger de l'exécution** de la présente délibération

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président. 3 abstentions : M. DECOT Dominique, M. LEQUEUX Julien, Mme MOULIN Justine.*

## C - APPROBATION DU PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 1<sup>er</sup> septembre 2008, la Commune de LORETTE a pris l'initiative de la création d'une ZAC sur le secteur dit Côte Granger, et a retenu les objectifs de cette opération d'aménagement, et lancé la concertation préalable.

Par une délibération en date du 11 juillet 2011, le Conseil municipal de LORETTE a défini les objectifs de l'aménagement du secteur de la ZAC Côte Granger et les modalités de la concertation conformément aux dispositions de l'article L. 103-2 du Code de l'urbanisme.

Par délibération du 30 octobre 2013, le Conseil municipal a approuvé le bilan de la concertation, a précisé que ce bilan serait tenu à la disposition du public et que la concertation serait poursuivie

pendant toute la durée de l'élaboration du projet, a approuvé le dossier de création de la ZAC de la Côte Granger comprenant les pièces prévues à l'article R.311-2 du code de l'urbanisme a décidé de créer la ZAC de la Côte Granger dont le périmètre est défini dans le dossier de création.

Conformément à l'article L.123-19 du Code de l'environnement, par délibération du conseil municipal en date du 11 juillet 2011, la participation du public par voie électronique a été organisée.

Cette procédure s'est tenue du 20 juillet 2011 au 15 octobre 2013 ; des observations et des suggestions ont été formulées et, à ce titre, une synthèse de celles-ci a été tirée par une délibération

en date du 30 octobre 2013.

Par délibération du Conseil municipal du 30 octobre 2013, le Conseil municipal a approuvé le bilan de concertation ainsi que le dossier de création de la ZAC et a créé la ZAC Côte Granger conformément aux articles L. 311-1 et R. 311-2 du Code de l'urbanisme.

Par délibérations du 16 décembre 2013 puis du 3 novembre 2014, du 30 octobre 2017, et du 19 novembre 2019 le périmètre de ZAC a été modifié selon les négociations foncières et les limites cadastrales.

Conformément à l'article R. 311-7 du Code de l'urbanisme, un dossier de réalisation a été approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 05 novembre 2024.

Un programme d'équipements publics a été établi conformément aux dispositions de l'article R. 311-8 du Code de l'urbanisme, sur la base du projet figurant au dossier de réalisation. Celui-ci est constitué :

- des voiries
- des places, jardins, et parc
- de la gestion des réseaux en assainissement, eau potable, défense incendie, gaz, haute et basse tension, télécommunication, éclairage public et des ordures ménagères

| ÉQUIPEMENT                  | MAÎTRISE D'OUVRAGE | GESTIONNAIRE FUTUR | FINANCEMENT |
|-----------------------------|--------------------|--------------------|-------------|
| Voiries                     | NOVIM              | SEM                | ZAC         |
| Espaces vert                | NOVIM              | VILLE              | ZAC         |
| Assainissement              | NOVIM              | SEM                | ZAC         |
| Eaux pluviales              | NOVIM              | SEM                | ZAC         |
| Rejet eau pluviales au Gier | VILLE              | SEM                | VILLE       |
| Eau potable                 | NOVIM              | SEM                | ZAC         |
| Défense incendie            | NOVIM              | SEM                | ZAC         |
| Réseau haute tension        | NOVIM              | ENEDIS             | ZAC         |
| Réseau basse tension        | NOVIM              | ENEDIS             | ZAC         |
| Réseau de gaz               | GRDF               | GRDF               | ZAC         |
| Réseau de télécommunication | NOVIM              | ORANGE             | ZAC         |
| Éclairage public            | NOVIM              | VILLE              | ZAC         |
| Ordures ménagères           | NOVIM              | SEM                | ZAC         |

Il est nécessaire de rappeler que la commune de LORETTE fait partie de Saint-Etienne Métropole, par un arrêté préfectoral du 1er janvier 2003, et qui conformément au Code général des collectivités territoriales, assurera

plusieurs compétences obligatoires, en lieu et place de la commune, et notamment les compétences pour « l'aménagement de l'espace et l'équilibre social de l'habitat », « La voirie et le stationnement » et « L'environnement ».

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le programme des équipements publics de la ZAC Côte Granger établi conformément aux dispositions de l'article R. 311-8 du Code de l'urbanisme.

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L122-1 et suivants et R122-1 et suivants*

*Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 103-2, L. 311-1 et suivants et R. 311-1 et suivants*

*Vu la délibération du Conseil municipal en date du 30 octobre 2013 tirant le bilan de la concertation*

*Vu l'étude d'impact du dossier de création*

*Vu l'arrêté n° DT -21-0145 du 25 mars 2021 relatif à la demande de dérogation aux dispositions de l'article L.411-1 du code de l'environnement*

*Vu la délibération du Conseil municipal en date du 30 octobre 2013 approuvant le dossier de création de la ZAC Côte Granger, créant la ZAC Côte Granger et autorisant Monsieur le Maire à élaborer le dossier de réalisation*

*Vu la délibération du Conseil municipal en date du 05 novembre 2024 approuvant le dossier de réalisation établi conformément aux dispositions de l'article R. 311-7 du Code de l'urbanisme,*

*Vu le programme des équipements publics de la ZAC Côte Granger établi conformément aux dispositions de l'article R. 311-8 du code de l'urbanisme,*

*Vu le rapport de Monsieur le Maire,*



Monsieur le Maire vous propose :

**1. d'approuver** le programme des équipements publics de la ZAC Côte Granger établi conformément aux dispositions de l'article R. 311-8 du Code de l'urbanisme.

**2. de dire** que la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie. Elle fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du Code général des

collectivités territoriales.

**3. de le charger de l'exécution** de la présente délibération

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président. 3 abstentions : M. DECOT Dominique, M. LEQUEUX Julien, Mme MOULIN Justine.*

## D - OBLIGATIONS RÉELLES ENVIRONNEMENTALES

Le projet de réalisation de la ZAC Côte Granger a fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral (n°DT-21-01-45) portant dérogation aux dispositions de l'article L.411-1 du code de l'environnement pour la destruction-dégradation- l'altération d'aires de repos et site de reproduction de spécimens d'espèces faunistiques protégées, capture-destruction et perturbation de spécimens d'espèces animales protégées.

Conformément aux dispositions de cet arrêté stipulant les mesures d'évitement, de réductions et de compensation et d'accompagnement, des Obligations Réelles Environnementales doivent être mises en œuvre. Les Obligations Réelles Environnementales (ORE) sont un dispositif foncier de protection de l'environnement. Les engagements sont passés par le biais d'une convention entre le propriétaire du foncier et une personne morale de droit privé

pour la protection de l'environnement. Les engagements réciproques des parties au contrat des ORE visent à conserver, gérer et restaurer des éléments de la biodiversité ou des fonctions écologiques. Ces ORE peuvent consister en des obligations de « ne pas faire » (ex : conserver un espace boisé) comme de « faire » certaines actions sur le bien immobilier concerné par les ORE (ex : restaurer une zone humide)

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la signature de la convention ORE :

- **Entre la commune de LORETTE et la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO AURA DT Loire)** agissant comme association de protection de l'environnement sur les parcelles situées dans l'emprise du périmètre de ZAC soit 1ha 54 ainsi que sur les parcelles situées en dehors dans l'emprise du périmètre de ZAC soit 24 757 m<sup>2</sup>.

**LOCALISATION DES PARCELLES COMPENSATOIRES** - ● périmètre de la ZAC / ● Parcelles choisies pour la compensation



## NATURE DE L'OBLIGATION RÉELLE ENVIRONNEMENTALE POUR LES MESURES IN SITU

- Conserver 1 000 m<sup>2</sup> du vieux boisement au centre de la ZAC côte Granger,
- Planter des haies et des alignements d'arbres d'essences locales (environ 800 ml). L'utilisation de labels « végétal local » ou « vraies messicoles » seront privilégiés,
- Gérer de manière extensive le Verger à l'Est de la ZAC côte Granger,
- Aménager de manière écologique les noues paysagères et le bassin de rétention. Ces zones feront l'objet d'une gestion extensive,
- Gérer de manière extensive la prairie à l'Ouest du Théâtre de verdure,
- Planter des franges arbustives,
- Renforcer, par la plantation d'arbres de haut jet, la bande boisée à l'Ouest de la ZAC côte Granger,
- Mettre en place des murets en pierre au droit de l'ancien Puits pour favoriser la présence de reptiles,
- Poser 4 nichoirs spécifiques à la Chevêche d'Athéna,
- Poser 4 abris à Hérisson d'Europe,
- Aménager 1 hibernaculum,
- Aménager 2 sites de ponte pour les reptiles,
- Procéder à l'éradication d'espèces végétales ou animales exotiques envahissantes.

La localisation de ces engagements est présentée sur le plan ci-dessous :



## NATURE DE L'OBLIGATION RÉELLE ENVIRONNEMENTALE POUR LES MESURES EX-SITU








- Planter et entretenir une haie arborée de 2 mètres de large, en bordure des habitations sur les parcelles, B942, B944 et B946,
- Planter et entretenir 22 arbres fruitiers (de préférence pommiers, poiriers, pruniers, cerisiers),
- Acheter et installer deux nichoirs spécifiquement adaptés à la Chevêche d'Athéna,
- Installer 6 plaques reptiles,
- Réaliser des travaux d'ouverture du milieu,
- Maintenir une strate herbacée sur les zones identifiées grâce au pâturage ovin,
- En cas de nécessité de fauche mécanique, celle-ci n'aura pas lieu avant le 30 août,
- Procéder à l'éradication d'espèces végétales ou animales exotiques envahissantes.

La localisation de ces engagements est présentée sur le plan ci-contre :

Les mesures environnementales doivent être mesurées sur une période de 30 ans. Par conséquent la convention sera effective à compter de sa date de signature et pour une durée de 10 ans renouvelable 2 fois.

Pour l'ensemble du matériel, des mesures d'évitement, de compensation et la restitution des données recueillies, le coût total des ORE est de 87 570 € HT, soit un montant total de 105 084€ TTC.

Les prix sont révisibles et seront indexés sur la base l'indice Syntec de janvier 2025.

-  Périmètre des parcelles compensatoires
-  Haies et fourrés
-  Prairies
-  Plantation de haies
-  Plantation d'arbres fruitiers
-  Nichoir à Chevêche d'Athéna
-  Plaques reptiles



Les prestations seront payées à la réception du rapport annuel et de la facture afférente aux prestations effectuées selon l'échéancier suivant :

|             | N+1      | N+2     | N+3      | N+4     | N+5      | N+10     | N+15     | N+20     | N+25     | N+30     | TOTAL     |
|-------------|----------|---------|----------|---------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|-----------|
| <b>H.T.</b> | 11 340 € | 1 260 € | 11 340 € | 1 260 € | 11 340 € | 10 710 € | 10 710 € | 10 710 € | 9 450 €  | 9 450 €  | 87 570€   |
| <b>TTC</b>  | 13 608 € | 1 512 € | 13 608 € | 1 512 € | 13 608 € | 12 852 € | 12 852 € | 12 852 € | 11 340 € | 11 340 € | 105 084 € |

Par ailleurs, il est prévu une prestation de fourniture de matériels (nichoirs, abris...) pour un montant de 2000€ TTC. Ces prix sont fermes et définitifs. Les règlements se feront par factures à la mise en place du matériel.

Monsieur le Maire vous invite à :

**1. valider la convention ORE** pour une durée de 10 ans, renouvelable 2 fois, et pour un coût de 105 084€ TTC. La convention et l'offre de la LPO sont annexés à la présente délibération.

**2. l'autoriser à la signer**, lui ou un adjoint dans l'ordre du tableau ;

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président. 3 abstentions : M. DECOT Dominique, M. LEQUEUX Julien, Mme MOULIN Justine.*

## E - COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ EXERCICE 2023 - ZAC CÔTE GRANGER

Monsieur le Maire vous rappelle que la Commune de Lorette a confié par délibération en date du 30 octobre 2017, à la Société d'équipement de la Loire (SEDL) aujourd'hui dénommée NOVIM, l'aménagement de la ZAC COTE GRANGER, dans le cadre d'un traité de concession.

Monsieur le Maire vous informe que conformément aux dispositions des articles L 1524-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et L 300-5 du Code de l'Urbanisme, les concessionnaires d'aménagement ont l'obligation d'adresser chaque année, à la

Collectivité, un compte rendu annuel des évolutions du projet, des engagements réalisés en dépenses et en recettes et des estimations de dépenses et de recettes restant à réaliser.

Monsieur le Maire vous invite à bien vouloir trouver ci-joint le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL), au titre de l'année 2023 qui a été établi par l'aménageur. Ce document a été réceptionné par la Commune par courriel en date du 23 octobre 2024.

Conformément aux dispositions de l'article L 300-5 du code de l'Urbanisme, ce document doit être mis à l'ordre du

jour du plus prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire tient à vous interpeller sur le fait que le prévisionnel 2024 présenté p. 16 a été établi au 31 décembre 2023.

Monsieur le Maire vous propose d'approuver le CRACL 2023 au 31 décembre 2023 (ci-joint) élaboré par NOVIM pour l'opération ZAC Côte Granger.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président. 3 abstentions : M. DECOT Dominique, M. LEQUEUX Julien, Mme MOULIN Justine.*

## ■ FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2023/2024 DE LA HALLE DES SPORTS À LA GRAND'CROIX

Monsieur le Maire vous fait part que la Commune doit participer dans le cadre d'un accord amiable aux frais de fonctionnement de la Halle des Sports Emile Soulier à La Grand 'Croix, car elle a des jeunes qui sont scolarisés au Collège Charles Exbrayat. Il est donné les informations suivantes, à savoir :

- Les dépenses de fonctionnement de la Halle des Sports Emile Soulier se sont élevées à 69 244 € pour les frais d'entretien, de gaz et d'électricité pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024 ;
  - La Commune de La Grand 'Croix prend en charge la somme de 48 780 €, correspondant à l'utilisation de cette halle par les associations de sa commune ;
- Sur cette base, il reste à répartir la

somme de 20 464 € entre les différentes communes qui ont des jeunes scolarisés au Collège Charles Exbrayat à La Grand'Croix :

- > Lorette compte 200 élèves scolarisés sur un effectif total de 745 ;
- > La répartition de cette somme entre les communes, soit 20 464 €, se fait pour 80 % en fonction du nombre d'élèves et 20 % en fonction du potentiel fiscal ;
- > Une participation de 5 671, 42 € contre 4 530,09 € pour 2022/2023 est ainsi réclamée.

Monsieur le Maire vous rappelle que suite à l'absence d'accord entre les communes utilisatrices, l'article D 2321-14 du Code Général des Collectivités Territoriales s'applique désormais pour fixer la

répartition des charges qui se fera selon la méthode suivante, 80 % des dépenses au prorata du nombre d'élèves et 20 % des dépenses au prorata du potentiel fiscal. Ces nouvelles modalités de calcul s'avèrent par ailleurs beaucoup plus favorables pour LORETTE que l'ancien calcul basé sur 60 % des dépenses au prorata du nombre d'élèves et 40 % au prorata de la valeur du centime corrigé. Monsieur le Maire vous propose d'accepter de prévoir au budget principal, la dépense de 5 671, 42 € entre les communes ayant des jeunes scolarisés au collège Charles Exbrayat.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.*

## ■ RÉHABILITATION DE LA HALLE DES SPORTS ÉMILE SOULIER

### CONTRIBUTION DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE 2024-2025

Monsieur le Maire vous rappelle que par délibération en date du 16 juin 2009, le Conseil Municipal a approuvé la convention de répartition des frais d'investissement de la halle des sports Emile SOULIER avec la Commune de LA GRAND CROIX. Pour mémoire, le coût définitif de ces travaux s'est chiffré à 1904831, 23 € HT.

Monsieur le Maire vous précise que pour l'année scolaire 2024/2025, la participation de la Ville de Lorette s'élève à 14 909, 78 € (contre 15 796, 46 € pour 2023/2024), pour un nombre d'élèves lorettois accueillis de 187 (contre 200 en 2023-2024), l'effectif total du collège étant de 738 (contre 745 en 2023-2024).

Monsieur le Maire vous invite, par conséquent :

1. À verser à la Commune de La Grand'Croix, la somme de 14 909, 78 (dont 10 185, 17€ en capital, et 4 724, 61 € en intérêts) au titre de sa participation aux frais des travaux de réhabilitation de la halle Emile Soulier à La Grand-Croix pour l'année scolaire 2024-2025 ;
2. À imputer la dépense, au budget général de la Commune.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.*

## ■ AMÉNAGEMENT DES LOCAUX DE LA CRÈCHE COLINE ET COLAS

### DEMANDE DE SUBVENTIONS – CAF DE LA LOIRE

Monsieur le Maire vous rappelle que la Commune est propriétaire des locaux accueillant la Crèche Coline et Colas, situés 3 rue Jean Claude Delay.

En accord avec l'association locataire et la PMI gérée par le Conseil Départemental de la Loire qui accorde l'agrément aux crèches, des travaux doivent être réalisés afin d'améliorer la sécurité et les conditions d'accueil de la structure.

Le projet communal consiste à améliorer l'état général des locaux de l'établissement et de répondre à une meilleure qualité d'accueil des enfants et de son personnel.

- un rafraîchissement général des murs de l'ensemble du local (peinture de l'ensemble des murs) afin d'améliorer la qualité de l'accueil des familles et leurs enfants et le confort pour les salariés de l'association.
- le remplacement des dalles du plafond suspendu. Celles-ci sont à ce jour inadéquates et non conformes aux nouvelles réglementations ; Ces travaux sont demandés par la PMI pour sa mise aux normes.
- La dépose des vieux radiateurs de chauffage électrique et l'installation d'une pompe à chaleur réversible afin de permettre de faire bénéficier aux enfants et aux personnels de températures adaptées (hiver et été). En effet, depuis que la copropriété a fait couper le chauffage au sol, le maintien de températures

adaptées l'hiver n'est plus possible. Des économies d'énergie seront également obtenues pour la partie « chauffage » grâce à un système de chauffage moins énergivore.

Ces travaux seraient réalisés avant la fin d'année 2024 en ce qui concerne l'installation de la pompe à chaleur pour les vacances de Noël, pendant la période de fermeture de la crèche. Par contre, le ravalement intérieur devra attendre les périodes des vacances d'été. Le montant total des travaux est estimé à 39564, 28 € HT.

Monsieur le Maire vous précise qu'il existe une possibilité de financement de la part de la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire au titre du fonds de modernisation des EJAE (établissement d'accueil du jeune enfant) pour l'année 2024.

Monsieur le Maire vous invite de ce fait à l'autoriser à valider cette opération d'investissement et déposer une demande de subventions au titre du fonds de modernisation des EJAE (établissement d'accueil du jeune enfant) pour l'année 2024 de la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire, pour le projet d'aménagement des locaux de la Crèche Coline et Colas, à hauteur de 80% du montant des travaux éligibles (soit 31 651, 42 €).

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.*

### AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PRÉALABLEMENT AU VOTE DU BUDGET 2025 BUDGET GÉNÉRAL ET ANNEXE

Monsieur le Maire tient à vous informer que dans l'attente du vote du Budget primitif 2025, une autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement est utile et nécessaire afin de ne pas rompre la chaîne des règlements d'opérations budgétaires et comptables.

Selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 mars 2025 en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au conseil municipal de recourir à cette faculté dans l'attente du vote des budgets primitifs 2025 :

#### 1. pour le budget général :

|              |                    |                     |
|--------------|--------------------|---------------------|
| Chapitre 20  | 17 000 € x 25%     | 4 250,00 €          |
| Chapitre 204 | 113 125,80 x 25%   | 28 281,45 €         |
| Chapitre 21  | 981 969,08 x 25%   | 245 492,27 €        |
| Chapitre 23  | 2 282 601,20 x 25% | 570 650,30 €        |
| <b>Total</b> |                    | <b>848 674,02 €</b> |

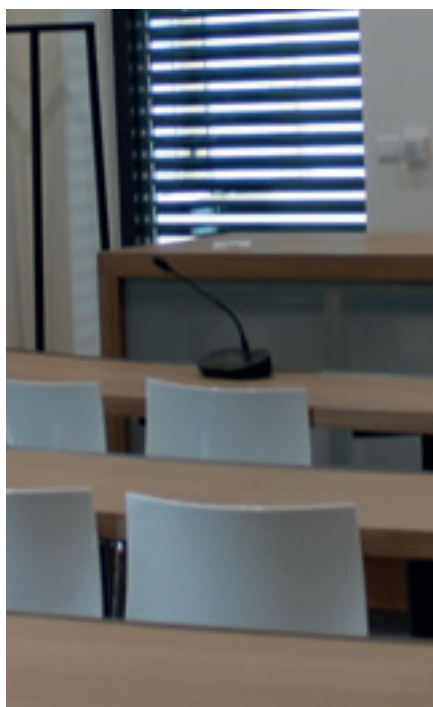
La somme de **848 674,02 €** correspond à la limite supérieure que la Ville pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du budget primitif 2025 pour le budget général.

#### 2. pour le budget des établissements loretois :

|              |                   |                   |
|--------------|-------------------|-------------------|
| Chapitre 20  | 1 223,78 € x 25%  | 305,94 €          |
| Chapitre 21  | 5 000,00 € x 25%  | 1 250,00 €        |
| Chapitre 23  | 10 000,00 € x 25% | 2 500,00 €        |
| <b>Total</b> |                   | <b>4 055,94 €</b> |

La somme de **4 055,94 €** correspond à la limite supérieure que la Ville pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du budget primitif 2025 pour le budget des établissements loretois.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président. (2 voix « contre » : M. DECOT Dominique, M. LEQUEUX Julien (pouvoir à M. DECOT Dominique))*



### RENOUVELLEMENT DES ADHÉSIONS À DIVERS ORGANISMES - 2025

Monsieur le Maire vous informe que la Commune de Lorette est adhérente de plusieurs organismes ou associations.

Monsieur le Maire vous propose de renouveler les adhésions aux organismes suivants pour l'année 2025 et de régler les cotisations afférentes :

| Organismes   | Modalités de calcul de la cotisation          | Cotisation 2025                |
|--|---|--------------------------------|
| FNCOF (Fédération Nationale des Comités et Organismes de Festivités)       | Forfait (commune + de 500 habitants)          | <b>107,00 €</b><br>(+8 €/2024) |
| IRMA (Institut des Risques Majeurs de Grenoble)                            | Forfait (commune de 2000 à 5000 habitants)    | <b>180,00 €</b><br>(maintien)  |
| Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) | Forfait (234 €) + Taux par habitant (0,039 €) | <b>414,00 €</b><br>(maintien)  |

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.*

## ■ DOSSIER PROGRAMME DE TRAVAUX PLURIANNUELS DE LA MÉDIATHÈQUE

### DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE MOBILIER

Monsieur le Maire vous rappelle que le plan de mandat 2020-2026 a prévu la réalisation d'un lourd investissement afin de réhabiliter notamment la Médiathèque.

Le projet retenu consiste en la création d'un nouveau bâtiment de restaurant scolaire jouxtant l'immeuble et l'utilisation du rez-de-chaussée du bâtiment existant pour la ludothèque et le niveau R+1, pour la seule médiathèque.

Monsieur le Maire vous précise que cet investissement nécessite également l'acquisition de nouveaux mobiliers et qu'il convenait d'en présenter une estimation. Conformément au besoin du projet, l'architecte Mr GAUTHIER a établi une estimation d'un montant de 103857,76 € ;

La DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de la Dotation Générale de Décentralisation ainsi que le Département de la Loire dans le cadre d'un appel à projet peuvent soutenir financièrement les communes dans le cadre d'acquisition de mobilier.

Monsieur le Maire vous invite de ce fait :

1. à solliciter la DRAC (Dotation Générale de Décentralisation) et le Département

de la Loire (Appel à partenariat pour le développement des bibliothèques de la Loire) pour obtenir des subventions nécessaires pour financer l'acquisition de nouveaux mobiliers dans le cadre de la réhabilitation de la Médiathèque-Ludothèque ;

2. à fixer le plan de financement ainsi qu'il suit :

| Dépenses éligibles HT |              |       | Recettes                |              |       |
|-----------------------|--------------|-------|-------------------------|--------------|-------|
|                       |              |       | Commune                 | 20 771,56 €  | 20%   |
|                       |              |       | Département de la Loire | 41 543,10 €  | 40%   |
|                       |              |       | DGD-DRAC                | 41 543,10 €  | 40%   |
| TOTAL                 | 103 857,76 € | 100 % |                         | 103 857,76 € | 100 % |

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.*

## ■ TRAVAUX POST CRUE DU 17 OCTOBRE 2024 AFIN DE RÉGLER LA CONSÉQUENCE DES DÉGATS DES CRUES DES RUISSEaux ET RIVIÈRES TRAVERSANT LA COMMUNE - DEMANDE DE CONCOURS DU PAPI

Monsieur le Maire attire votre attention sur les secteurs de notre commune régulièrement impactés par les crues importantes. Il s'agit du ruisseau du Pont-Vaillant, celui des Combes et celui de la Loge du Trève. En fait, ces trois secteurs supportent les conséquences en cas de fortes pluies des différents bassins versants situés sur la commune de Farnay.

### A. Le ruisseau du Pont Vaillant

Avec un très faible débit en temps normal, il est capable de se transformer en torrent à gros débit, dévastateur en cas de crues comme celles connues en 2003, 2008 et 2024. Le Plan Local d'Urbanisme a fixé à son niveau, des zones constructibles et

une zone humide inconstructible. Cette zone humide est située sur un point bas en dessous du niveau du Chemin de Pont Vaillant, très utilisé par les promeneurs. Ainsi, la voirie crée un barrage à la bonne circulation de l'eau de pluie excédentaire puisqu'en temps normal, le faible débit du ruisseau s'évacue par un caniveau.

Pour solutionner le risque Inondation de cette zone humide, Monsieur le Maire propose d'étudier la réalisation de l'enfouissement sur la largeur de 5 mètres de la chaussée d'une buse de 1 mètre de diamètre et de créer un fossé important dans la partie de la zone humide qui se trouve sur un terrain privé en accord avec les propriétaires.



### B. Le ruisseau des Combes

En temps normal, ce ruisseau qui prend naissance sur la commune de Farnay a la capacité à devenir un très gros torrent en cas de fortes pluies. Le quartier des Combes qui regroupent une trentaine de maisons d'habitation à proximité du linéaire de ce ruisseau a été particulièrement concerné par les crues de 2003, 2008 et 2024, où il a détruit la voirie qui est métropolitaine sur plus de 100 mètres. Pour solutionner le risque Inondation de ce quartier peuplé, Monsieur le Maire vous rappelle le projet

de réaliser un bassin d'orage dans la vallée des Combes au niveau des talus naturels importants qui existent dans des propriétés communales vers le complexe sportif Pierre Mendès France.

## C. Le ruisseau de la Loge du Trève à Farnay

Saint-Etienne Métropole a déjà réaménagé il y a quelques années le bassin d'orage chargé de réguler les gros débits de ce ruisseau par temps de fortes pluies. Le débit de fuite de ce bassin d'orage alimente le ruisseau avec un débit constant déjà important. Il vient se jeter dans la rivière le Dorlay à la limite du lotissement des Jacinthes à Lorette à travers des tuyaux en ciment de fortes sections de 0, 80 m de diamètre. Cette canalisation traverse le lotissement et l'impasse des Roses à Farnay, le lotissement de Buzarand, le stade intercommunal Gier

Dorlay, et la rue Maurice Ravel du lotissement des Jacinthes à Lorette limitrophe avec la rivière le Dorlay.

Ce ruisseau de la Loge du Trève à Farnay prend l'ampleur de très gros torrent dévastateur sur son passage.

Son débit prend une telle capacité que le diamètre de la canalisation enterrée n'a pas suffi sur les crues de 2003, 2008 et 2024. La pression de l'eau est telle que la canalisation a explosé à deux endroits. Dans ces cas-là, les excédents d'eau de pluie descendent l'impasse des Roses à Farnay avec l'inondation de plusieurs pavillons habités, inondent une grande partie de la rue Eugène Brosse et de ses pavillons, descendent ensuite sur le lotissement de Buzarand avec de nombreuses inondations de pavillons habités pour finir par l'inondation du stade synthétique de football.

Pour résoudre ces graves désordres, la

seule solution serait de donner au bassin d'orage de la Loge du Trèves, la capacité de stocker une capacité d'eau de pluie adaptée à l'important bassin versant qui l'alimente.

Monsieur le Maire vous rappelle que c'est Saint-Etienne Métropole qui a la compétence Eaux Pluviales.

Monsieur le Maire vous propose de solliciter Saint Etienne Métropole et le PAPI (Programmes d'Actions de Prévention des Inondations) pour apporter des solutions adaptées aux problèmes rencontrés sur le terrain par les riverains et la commune de Lorette.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.*

## ■ APPEL À PROJET - MARATHON DE LA BIODIVERSITÉ CRÉATION D'UNE HAIE - PARC LOUIS ARAGON

Monsieur le Maire vous informe que Saint-Etienne-Métropole et le Syndicat mixte du Gier Rhodanien (SyGR) sont engagés en faveur de la biodiversité à travers une démarche appelée le marathon de la diversité. Cette démarche vise à planter ou restaurer 21 km de haies et de créer ou restaurer 21 mares sur le bassin versant du Gier.

**Ces opérations doivent être conduites sur des parcelles agricoles, forestières ou publiques.**

Monsieur le Maire précise qu'un appel à projet a été lancé le 24 octobre 2024. Les opérations retenues seront intégralement financées par Saint-Etienne Métropole et le SyGR avec l'appui de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. C'est la Fédération Départementale des Chasseurs de la Loire (FDC42) qui accompagne les porteurs de projets de plantation de haies (accompagnement financier, technique et aide à la plantation, sur la taille de formation). L'intégralité du coût de la plantation peut être financée. L'entretien de la haie ainsi plantée, doit ensuite être assuré par le propriétaire.

Monsieur le Maire estime que le Parc Louis Aragon, propriété communale

54 rue Eugène Brosse présente un très fort potentiel pour créer une haie de près de 200 m de long au total qui relierait les parcelles cadastrées C621 et C43, en limite entre le terrain enherbé communal cadastré C45 et l'espace boisé du parc qui vient de faire l'objet d'un très gros investissement en 2022 de près de 320 000€ après avoir été fortement endommagé par des tempêtes successives, et une autre partie en limite séparative sud du parc. Cette haie servirait de barrière aux forts vents d'ouest.

**La Fédération Départementale des Chasseurs de la Loire s'est déjà montrée intéressée par ce projet qui pourrait être réalisé au cours de l'hiver 2025-2026.**

Monsieur le Maire vous propose :

- 1. d'approuver** le principe de créer une haie dans le Parc Louis Aragon d'environ 200m cumulés de long ;
- 2. de l'autoriser** à déposer un dossier dans le cadre de l'appel à projet pour le Marathon de la biodiversité engagé par Saint-Etienne-Métropole et le Syndicat mixte du Gier Rhodanien (SyGR) pour une prise en charge intégrale du coût de cet investissement.



*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président. (2 abstentions : M. DECOT Dominique, M. LEQUEUX Julien (pouvoir à M. DECOT Dominique))*

## ■ APPORT EN NATURE DES TERRAINS DE LA ZAC CÔTE GRANGER À NOVIM

Monsieur le Maire vous rappelle que le Conseil Municipal par délibération n°2017-10-81 en date du 30 octobre 2017 a décidé de confier la réalisation de l'opération d'aménagement de la ZAC COTE GRANGER à Lorette à la société SEDL devenue aujourd'hui NOVIM par la voie d'une concession d'aménagement au sens des articles L 300-5 du Code de l'Urbanisme et validé le projet de contrat qui lui était soumis. Cette décision s'est concrétisée par la signature du contrat de concession le 13 novembre 2017.

Le contrat de concession prévoit dans son article 17 « apports en nature de la collectivité concédante », une participation sous forme d'apport en terrains à titre gratuit acquis directement par la Commune de Lorette pour les besoins de l'opération, valorisée pour un montant de 628 759 €.

Les parcelles concernées par le présent apport en nature sont les suivantes :

|  |                                       |                                       |
|--|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Section E 148..... 60 m <sup>2</sup>   | Section E 419..... 48 m <sup>2</sup>  | Section E 178..... 140 m <sup>2</sup> |
| Section E 191..... 60 m <sup>2</sup>   | Section E 420..... 72 m <sup>2</sup>  | Section E 171..... 670 m <sup>2</sup> |
| Section E 485..... 1154 m <sup>2</sup> | Section E 166..... 70 m <sup>2</sup>  | Section E 179..... 110 m <sup>2</sup> |
| Section E 161..... 715 m <sup>2</sup>  | Section E 442..... 63 m <sup>2</sup>  | Section E 454..... 73 m <sup>2</sup>  |
| Section E 162..... 49 m <sup>2</sup>   | Section E 443..... 47 m <sup>2</sup>  | Section E 456..... 163 m <sup>2</sup> |
| Section E 168..... 40 m <sup>2</sup>   | Section E 259..... 337 m <sup>2</sup> | Section E 451..... 65 m <sup>2</sup>  |
| Section E 169..... 105 m <sup>2</sup>  | Section E 260..... 338 m <sup>2</sup> | Section E 453..... 101 m <sup>2</sup> |
| Section E 170..... 80 m <sup>2</sup>   | Section E 173..... 39 m <sup>2</sup>  | Section E 95 ..... 980 m <sup>2</sup> |
| Section E 163..... 100 m <sup>2</sup>  | Section E 175..... 22 m <sup>2</sup>  |                                       |
| Section E 164..... 29 m <sup>2</sup>   | Section E 177..... 85 m <sup>2</sup>  |                                       |

Monsieur le Maire vous propose :

- 1. de valider** la liste des biens à apporter en nature au concessionnaire NOVIM de la ZAC CÔTE GRANGER par la Commune de Lorette définis ci-dessus ainsi que leur valorisation financière fixée à 628 759 € ;
- 2. de préciser** que cet apport est réalisé à titre gracieux conformément à l'article 17 « apports en nature de la collectivité concédante » du contrat de concession

de la ZAC CÔTE GRANGER entre NOVIM et la Commune de Lorette ;

- 3. de l'autoriser** à diligenter les démarches nécessaires à la formalisation de cet apport ;
- 4. de prévoir** que cet apport sera authentifié en la forme administrative et de le signer.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président. (2 voix « contre » : M. DECOT Dominique, M. LEQUEUX Julien (pouvoir à M. DECOT Dominique))*

## ■ ACQUISITION DE LA MOITIÉ DES DROITS INDIVIS DU LOT N°44 DE LA MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTÉ À LA FORÉZIENNE DE PROMOTION

Monsieur le Maire vous rappelle que le Conseil Municipal par délibération n°2020-02-16 en date du 10 février 2020 avait décidé d'acquérir à la Forézienne de Promotion par voie d'une vente en l'état futur d'achèvement, deux coques numérotées 1 et 2, aménagées et non équipées d'une surface totale de 418,97 m<sup>2</sup>, constituant le rez-de-chaussée de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Santé, pour une valeur totale de 823 583 € HT payée en deux fois, 40 % à la vente et 60% à la livraison des locaux, montant conforme à l'avis de France Domaines en date du 15 mai 2019.

Monsieur le Maire vous informe qu'il était prévu que le lot n°44 correspondant à un garage de 17,23 m<sup>2</sup> devait être acquis en indivision par la Commune pour 50%, pour ¼ par la SCI SMILE, et ¼ par la SCI IMOTIV. La Commune jouit bien à ce jour du bien mais n'en est pas encore devenu formellement propriétaire. Monsieur le Maire vous invite de ce fait à régulariser la

situation. L'avis de France Domaines n'est pas requis. La Forézienne de Promotion propose une cession à l'euro symbolique.

Monsieur le Maire vous propose :

- 1. d'acquérir** la moitié des droits indivis du lot n°44 de la copropriété du Clos d'Ambly, correspondant à un garage de 17, 23 m<sup>2</sup>, à l'euro symbolique, cadastré section D numéro 827 situé 1 Impasse Clos d'Ambly, appartenant à la société FOREZIENNE DE PROMOTION ;
- 2. de confier** à Hervé THIBOUD, notaire à RIVE DE GIER, le soin d'officialiser cette transaction ;
- 3. de prendre en charge** tous les frais liés à cette acquisition et notamment les frais de notaire ;
- 4. de l'autoriser** lui ou l'un de ses adjoints à signer tout document utile à cet effet ;
- 5. d'imputer** les dépenses afférentes à cette opération au budget des établissements lorettois de la Commune.



**À NOTER**  
L'intégralité des comptes-rendus du Conseil Municipal est disponible et consultable en Mairie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.*





Les élèves du CIVIL réunis dans la salle Jean Rostand. Rencontre avec M. le Maire

## ZOOM

# ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU C.I.V.I.L

## VENDREDI 27 SEPTEMBRE - SALLE JEAN ROSTAND

C'est un rituel. Chaque début d'année scolaire M. le Maire et Mme Bonnard, adjointe en charge des écoles, réunissent les élèves de CM1 et CM2 de l'école Notre Dame et de l'école Jean de la Fontaine pour l'assemblée plénière du Conseil d'Initiation à la Vie Locale. Ce moment permet de présenter le fonctionnement des institutions et de découvrir le projet des écoles qui sera financé par la Ville.

## LES INSTITUTIONS RÉPUBLICAINES ET LES COMMUNES

Dans un premier temps, M. le Maire a pris la parole afin de présenter aux enfants les symboles de notre république : le drapeau français ; Marianne et son bonnet phrygien ; l'hymne national : la Marseillaise ; le coq : déjà présent chez les Gaulois, il symbolise le peuple français car c'est un animal combatif, courageux et vigoureux et la Fête nationale du 14 juillet qui commémore la prise de la Bastille en 1789. Elle est fêtée chaque année à Lorette avec le feu d'artifice.

Puis M. le Maire a présenté la devise républicaine de notre pays :

- **La liberté** : il s'agit avant tout d'être une femme ou un homme qui n'appartient à personne : pas d'esclavage.
  - **L'égalité** : les citoyens ont les mêmes droits et les mêmes devoirs.
  - **La fraternité** : la France est fondée sur la volonté de solidarité entre citoyens.
- Enfin il a expliqué aux enfants les 4 principes de la République :

- **Indivisible** : le territoire ne peut pas être divisé, le peuple ne fait qu'un, la langue française comme langue exclusive et le vote des lois identiques pour

tous et sur tout le territoire.

- **Laique** : séparation de l'Eglise et L'Etat. Chacun est libre de croire et de pratiquer la religion dans les limites du respect de l'ordre public.
- **Démocratique** : le pouvoir appartient au peuple et chaque citoyen en détient une partie.
- **Sociale** : La République protège tous ses citoyens et en particulier celles et ceux qui sont touchés par la pauvreté, la maladie ou le handicap.

Puis M. le Maire a poursuivi sa présentation par la présentation des communes et de leurs missions : gérer l'urbanisme de la commune ; délivrer les permis de construire ; se charger des aménagement publics (parcs, jardins, rues, etc) ; entretenir les écoles primaires ; organiser les activités périscolaires et s'occuper de la cantine ; servir d'intermédiaire avec l'Etat pour les formalités d'état civil et organiser toutes les élections.

Il a clos cette intervention en présentant l'organigramme du Conseil Municipal de Lorette.



La Marianne de Lorette que les enfants découvriront lors de leur prochaine visite de la Mairie prévue en janvier.



Mme Vercasson

## LE PROJET DU CIVIL



Cette année le projet a été présenté par les enseignantes. En effet les enfants ont découvert qu'ils allaient travailler avec l'association AISPAS. C'est une association de prévention des violences sexuelles qui accompagne des victimes dans le département de la Loire.

Le sujet est sensible mais d'actualité. Les parents seront conviés à une réunion d'information au préalable de la mise en place du projet qui devrait commencer au mois de janvier. Les membres de l'association interviendront sur plusieurs séances auprès des enfants.



Mme Mirasola

## LES PROJETS MUNICIPAUX

M. le Maire a repris la parole afin d'informer les enfants sur les projets en cours au niveau de la commune :

- **La médiathèque/ludothèque** : les travaux avancent bien et d'ici quelques mois les enfants pourront retrouver des espaces bien plus agréables ;
- **Le restaurant scolaire** : le nouveau restaurant scolaire est en cours de construction juste en face de l'école Jean de la Fontaine. Depuis la création du ticket à

1€, le taux d'occupation du restaurant scolaire a augmenté. La future cantine proposera 150 places (actuellement plus de 100 enfants mangent à la cantine). Pour des raisons de sécurité il n'est pas envisageable de dépasser un certain seuil d'accueil des enfants.

- **Le Théâtre du Canal** : il sera construit juste à côté de l'école Notre-Dame. Ce projet a pris un peu de retard mais doit voir le jour prochainement.

## La distribution des dictionnaires





La cérémonie a débuté place du III<sup>e</sup> Millénaire avec la levée des couleurs par les sapeurs-pompiers du C.I.S.



## ZOOM EN IMAGES

# LES COMMÉMORATIONS DU 11 NOVEMBRE 1918

CÉLÉBRÉES À LORETTE LE SAMEDI 10 NOVEMBRE 2024

## UN DEVOIR DE MÉMOIRE

Parce qu'il ne faut pas oublier que de nombreux hommes et femmes sont morts pour la France pour sauver notre pays, les commémorations sont un moment important dans la vie républicaine. Parce qu'à l'heure où les conflits sont nombreux dans le monde, il est important de rappeler que la paix n'a pas de prix. Parce que la guerre de 14-18 a plus de 100 ans, il est important de rappeler aux enfants notre histoire et de les inviter à participer aux commémorations. C'est chose faite à Lorette.

## LE DÉFILÉ DANS LES RUES DE LORETTE



Les pompiers CIC de Rive de Gier et CIS vallée du Gier



Le cercle musical Aurécois en tête du défilé avec les M'CRISS



Le cortège avec les officiels et le public dont de nombreux enfants

## LA CÉRÉMONIE SQUARE DU SOUVENIR FRANÇAIS



Lecture des Morts pour la France par M. Fabre et M. Faure



Une exceptionnelle présence de nombreux porte-drapeaux au garde-à-vous pendant la Marseillaise

### Le dépôt des gerbes



Ville de Lorette par Mme Oriol et Mme Pitzalis



Représentants des anciens combattants : M. Varaud et les enfants des écoles



Souvenir Français : Mme Vedel et les enfants des écoles



Malgré un temps maussade, de nombreuses personnes ont assisté à cette belle cérémonie afin d'accomplir le devoir de mémoire.

## Le temps des discours



Témoignages de poilus lus par les enfants sous l'oeil de M. Raia , chef du protocole



Message de l'UFAC lu par les enfants d'une façon brillante, assistés par M. Fabre des Anciens Combattants

## EXTRAIT DU MESSAGE DE L'UFAC

LU PAR UN ENFANT

« L'Union Française des Associations de Combattants et de victimes de guerre (UFAC) appuie son action sur un motif fondamental qui est de s'opposer à tout règlement de conflit par la guerre mais de l'obtenir par la négociation. Pour ce faire, l'UFAC agit résolument et avec persévérance pour la paix en particulier en direction des jeunes générations qu'elle invite à devenir des citoyens d'un monde sans haine et ni guerre.

Vive la République !  
Vive la France ! »



## LE BLEUET DE FRANCE

M. Boissonier, directeur de l'ONAC a pris la parole pour témoigner de l'importance du Bleuets de France.

Au cœur des commémorations, le Bleuets de France, Fleur Française du Souvenir renaît pour redonner de l'espoir !

[www.bleuetsdefrance.fr](http://www.bleuetsdefrance.fr)



Les bénévoles du Bleuets de France

## L'AUBADE PLACE HYPPOLITE BONNASSIÈS



Le défilé des très nombreux porte-drapeaux sous les ordres du responsable.



L'aubade sous le kiosque par le Centre Musical d'AUREC et le M'CRISS de la Grand'Croix.



## ZOOM

# LA FÊTE DES LUMIÈRES

## LES ASSOCIATIONS MISES À L'HONNEUR

Ce dimanche 8 décembre, la fraîcheur hivernale n'a pas arrêté les Lorettois qui sont venus nombreux, place du III<sup>e</sup> Millénaire, profiter de la Fête des lumières. Un moment convivial à l'approche des festivités de fin d'année. L'ambiance était douce et chaleureuse pour le bonheur de tous mais surtout des enfants.



Photo avec le Père-Noël

Cette année l'organisation de la Fête des lumières était différente des années précédentes puisque l'animation s'est faite en partenariat avec les associations de la commune. Sur l'estrade, installée pour l'occasion, se sont succédé plusieurs groupes de l'école de musique EMAS Lorette, des chanteurs de Not'Musique et les jeunes danseurs de l'association Corps et Jazz.

Chacun a pu profiter de quelques idées de cadeaux puisque plusieurs stands proposaient des décorations de Noël, des bougies, des bijoux...

Pour les douceurs sucrées il y avait de

délicieux marrons chauds, barbes à papa, crêpes, hot-dog..

Le Père-Noël était présent pour recevoir les commandes des enfants.

Côté attractions, le manège et la pêche aux canards ont réuni les plus jeunes. Les plus grands se sont retrouvés au stand de tirs. Le Pôle Jeunesse a proposé une activité de création de boules de Noël qui a remporté un vif succès !

Il faut aussi noter que cette année les animations étaient gratuites ! Les personnes présentes pouvaient faire un don à l'association du Don du sang.

Un grand merci aux généreux donateurs !



Marrons chauds !



Le manège



Les bénévoles de l'association du don du sang

# ZOOM



Décorations de Noël



Bougies



Le manège



Bijoux



L'association Corps et Jazz



L'agence Orpi a distribué des friandises et des ballons



L'association des parents d'élèves



Le Pôle Jeunesse



Le stand de tirs



EMAS Lorette



Les jeunes danseuses de Corps et Jazz



## INSCRIPTIONS

Toute l'année en mairie aux permanences du C.C.A.S.

**JEUDI MATIN**  
de 10h à 12h

## HORAIRES DE TRAVAIL

**ÉTUDIANTS** : du lundi au vendredi de 7h45 à 11h45 soit 20 h par semaine.

**DEMANDEURS D'EMPLOI** : du lundi au jeudi de 7h30 /12 h et 13h30/16h30 soit 30 h par semaine.

## LA BOURSE DE BALAYAGE POURQUOI PAS VOUS ?

Le CCAS, en partenariat avec l'Association d'insertion Convergence "SOS à votre service" propose une activité rémunérée toute l'année aux Lorettois demandeurs d'emploi et pendant les vacances scolaires aux étudiants et lycéens à partir de 16 ans.

Si vous pensez que l'activité rémunérée qui est proposée correspond à votre souhait de rendre notre ville attractive et bien entretenue, alors venez rejoindre les équipes qui ont en charge, ces diverses activités (désherbage, balayage, entretien de voirie) que l'on peut qualifier d'intérêt général au service de tous les Lorettois.

### ■ DEMANDEURS D'EMPLOI

La démarche est simple. Il suffit de déposer une demande auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et fournir certains documents administratifs (pièce d'identité, carte vitale, justificatif de domicile, attestation de demandeur d'emploi...).

### ■ ÉTUDIANTS ET LYCÉENS

Vous souhaitez travailler pendant les vacances ? C'est peut-être pour vous votre premier «job» rémunéré ? La bourse de balayage est faite pour vous ! Merci de fournir une pièce d'identité, le livret de famille, un justificatif de domicile et votre carte vitale.

### ■ INSCRIPTIONS

***Date limite des inscriptions :***  
***1<sup>er</sup> trimestre 2025***

- Vacances d'hiver :  
**jeudi 30 janvier 2025**
- Vacances de printemps :  
**jeudi 27 mars 2025**

## FORUM DES AIDANTS PREMIÈRE ÉDITION DU MOIS DES AIDANTS À LORETTE

L'association L'Olivier du Gier a pour objectifs de reconnaître les aînés comme citoyens pour les impliquer dans la vie de leur quartier, de proposer des actions de prévention, d'accompagner la perte d'autonomie et d'être acteur du réseau en lien avec les actions partenaires.

Samedi 17 octobre à la Salle de l'écluse, s'est déroulé le Forum des aidants organisé par l'association L'Olivier du Gier. Ce forum réunissait de nombreux partenaires pour des stands d'information et de prévention mais également des espaces tournés vers le bien-être et le répit. Des thérapeutes, professionnels en médecines douces, alternatives ont

ainsi pu faire découvrir au public sur des ateliers collectifs ou des approches plus individuelles des outils pour se détendre, lâcher prise...

**Pour plus de renseignements vous pouvez contacter l'association au 07 82 12 54 03.**







## DYNAMIC CLUB

CORRESPONDANTE

Mme Marcelle Subert Tél : 06 21 65 75 03

## BIENVENUE AUX NOUVEAUX ADHÉRENTS !

Depuis la reprise des activités du club début septembre 2024, nous avons tenu une assemblée générale le 26 septembre où nous avons enregistré de nouveaux adhérents.

La première sortie au restaurant « le Pont Nantin » à Saint Chamond a régalé nos papilles avec un repas délicieux.

Dimanche 10 novembre s'est tenu notre super loto à la salle de l'Ecluse qui fut cette année encore une réussite avec 280 personnes présentes. Il faut dire aussi que les lots étaient nombreux et conséquents.



Jeudi 21 novembre, nous avons fêté l'arrivée du beaujolais agrémenté de cochonnailles.

Enfin, le traditionnel et succulent repas de Noël a permis à tous de s'éclater sur la piste de danse et de passer une belle après-midi.

Nous nous retrouverons en janvier, après les fêtes, avec au programme :

- > **Jeudi 16 janvier 2025** : tirage des rois
- > **Dimanche 16 février 2025** : bal avec l'orchestre « les Poulakis » à la salle de l'Ecluse
- > **Jeudi 6 mars** : mardi gras

Le club est dynamique et vivant ce qui explique sans doute une fréquentation de plus en plus importante le jeudi, une grande satisfaction pour le bureau.

## AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS

LA GRAND'CROIX ET LORETTE

## VOYAGE À CALAFELL (ESPAGNE)

DU 21 AU 25 OCTOBRE 2024



**1<sup>er</sup> jour** - Départ de notre région en autocar grand Tourisme direction Calafell. Déjeuner au Grand Buffet à Gérone avec arrivée à l'hôtel en fin d'après-midi.

**2<sup>e</sup> jour** - Découverte du marché local et l'après-midi visite libre de la station balnéaire de Sitges à se perdre dans les petites ruelles.

**3<sup>e</sup> jour** - Le matin suivant une étonnante visite guidée chez Freixenet pour découvrir le processus d'élaboration du cava avec des bodegas centenaires jusqu'à 20 m de profondeur.

**4<sup>e</sup> jour** - Visite guidée de Taragone, ville antique, riche en vestiges et classée au patrimoine mondial de l'UNESCO.

**5<sup>e</sup> jour** - Dernier jour de vacances et retour dans nos foyers avec un petit arrêt à la Jonquera.

Pour information, nous avons déjà fait les murs peints de Lyon au mois de juin.

*Elyane COLOMBAN*



## PLAISIR DE CHANTER

Le groupe plaisir de chanter anime des après-midis festifs dans diverses résidences pour personnes âgées. Grâce à leur répertoire fantaisiste, ils font de leurs chansons un petit spectacle.

Si vous voulez faire plaisir aux résidents en vous amusant, venez nous rejoindre tous les lundis de 14h à 16h30 pour nos répétitions salle Marguerite Meunier (en dessous de la mairie).



**AMICALE DES  
DONNEURS  
DE SANG  
BÉNÉVOLES**

■ 4, rue Fleury Thévenet - 42420 Lorette



**PROCHAINES COLLECTES**

**VENDREDI 7  
FÉVRIER 2025**

**VENDREDI 19  
SEPTEMBRE 2025**

de 16 h à 19 h  
SALLE JEAN ROSTAND

**VENEZ  
NOMBREUX !**

**En 1 heure,  
vous pouvez  
sauver 3 vies !**



**DONNEZ VOTRE SANG !**  
ADHÉREZ ET PARTICIPEZ POUR SOUTENIR  
NOTRE ACTION !

L'Amicale du Don du Sang de Lorette poursuit son investissement et son implication pour promouvoir le don du sang et travailler en collaboration avec l'E.F.S. (Etablissement Français du Sang).

**FORMATION HYGIÈNE PAR L'E.F.S.  
POUR 2 BÉNÉVOLES**

Deux membres du bureau ont participé à la formation Hygiène organisée par l'E.F.S. le mardi 29 octobre 2024 afin de respecter les consignes de sécurité en matière d'hygiène et sécurité : des aliments, du matériel, des locaux et des mains lors des collectes.

En qualité de partenaire de collecte avec l'E.F.S., il est impératif d'appliquer les protocoles afin d'assurer la sécurité des donateurs lors des collectes.

Ces formations sont aussi l'occasion d'échanges avec d'autres lieux de collectes d'Auvergne-Rhône Alpes afin d'enrichir nos connaissances et faire évoluer notre prestation.

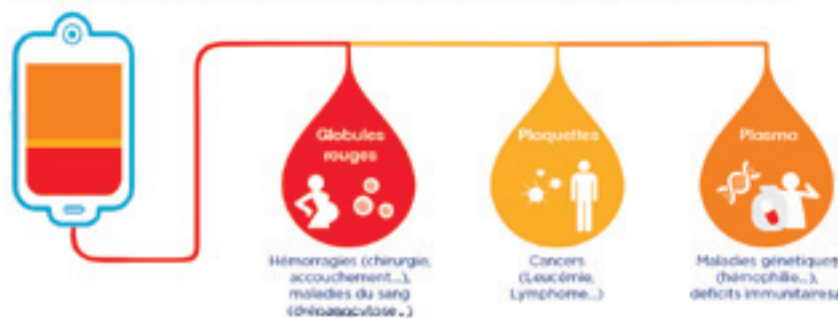
C'est aussi échanger avec les formateurs de l'E.F.S. et nous rappeler notre rôle de prévention, de dépistage des signes exceptionnels annonciateurs de malaise (pâleurs, sueurs, nausées...) en étroite collaboration avec les infirmières et médecins de l'E.F.S.

**POUR RAPPEL, LE PARCOURS D'UN DONNEUR SE DÉCOMPOSE EN 4 ÉTAPES**

**1 HEURE, c'est le temps qu'il faut pour un don de sang !**



**3, c'est le nombre de VIES SAUVÉES avec 1 don de sang.**



**FÊTE DES LUMIÈRES DU 8 DÉCEMBRE  
UN GRAND MERCI !**

Comme toutes les années et malgré un temps incertain, les bénévoles du don du sang étaient présents le 8 décembre à la fête des lumières à Lorette. Par un accueil convivial, l'amicale proposait hot dog et vin chaud à la population. Cette manifestation a été l'occasion d'échanger autour de l'importance de donner son sang, de répondre aux questions des personnes, et de susciter

aussi l'envie de nous rejoindre. Cette année, la mairie avait mis à disposition des urnes pour recueillir des dons de la population. L'amicale remercie toutes les personnes pour leur générosité ainsi que l'initiative de la municipalité.

Ces dons permettront d'améliorer comme chaque année, nos prestations pour les collectes de 2025. Bonne année 2025 à tous !

## AIDE ALIMENTAIRE

- C.C.A.S. - Mairie de Lorette
- Place du III<sup>e</sup> Millénaire - 42420 Lorette

### CONTACT

- **Annick Lesueur** / Présidente
- Tél : 06 16 39 91 28



Si vous rencontrez des difficultés et résidez sur Lorette, notre association est là pour vous soutenir moralement et vous apporter une aide alimentaire en attendant l'amélioration de votre situation.

## AIDE ALIMENTAIRE

### LA BANQUE ALIMENTAIRE 2024

Nos distributions de denrées alimentaires ont repris depuis fin septembre 2024. La collecte nationale pour la Banque Alimentaire a eu lieu les 22 et 23 novembre 2024.

#### 161 tonnes

ont été collectées (idem 2023), soit 322 000 repas.

#### 2800 bénévoles

dont 1800 étudiants et lycéens déployés sur 102 magasins.

#### 663 518 €

de valorisation de la collecte soit 50 000 € de plus que l'an dernier. Ceci s'explique par une augmentation des articles à plus forte valeur, en particulier les produits d'hygiène.

A Lorette, la collecte a été effectuée au magasin Carrefour Market. Nous remercions vivement la direction et l'ensemble du personnel pour leur excellent accueil.

Un grand merci à tous les bénévoles qui se sont beaucoup investis et aux

étudiants qui les ont bien épaulés le samedi. Sur Lorette, 667 kg ont été collectés (823 kg en 2023).

Dans cette période de morosité et de difficultés économiques, nous sommes très touchés de la générosité de nos nombreux donateurs et leur adressons nos plus chaleureux remerciements !

Le 19 décembre, comme chaque année, nous allons fêter Noël avec les bénéficiaires. En plus de leurs cabas de denrées alimentaires, chaque famille repartira avec un sac rempli de divers cadeaux (dont produits hygiène et beauté). Nous ferons tout afin que ce soit un beau moment de partage et de convivialité.

*Meilleurs vœux de toute notre équipe !*

*La Présidente, Annick LESUEUR*



## SECOURS POPULAIRE

- 56, rue Jean Jaurès - 42 420 Lorette
- Tél : 04 77 73 11 81

### PERMANENCES

- **Mardi** : de 8h30 à 10h30  
sauf dernier mardi du mois
- **Vendredi** : de 14h à 17h30



## LE SECOURS POPULAIRE

### POUR APPORTER UN PEU DE CHALEUR

Parce la période des fêtes est une période difficile pour les plus démunis, les bénévoles du secours populaire sont attentifs aux besoins de chacun et souhaitent que tous puissent profiter des fêtes de fin d'année.

#### UNE « BOUTIQUE SOLIDAIRE », QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est d'abord une boutique avec :

- > un local accueillant,
- > des rayons fournis bien rangés,
- > des articles très variés que l'on nous donne et que tout un chacun peut acheter à des prix très bas,
- > des bénévoles présents les mardis matin, vendredis après-midi et les premiers samedis matin du mois. Ils s'improvisent vendeurs pour vous conseiller ou sont à votre écoute en cas de problèmes particuliers.

Mais c'est surtout une volonté d'être solidaire :

- > **Solidarité locale** : une aide ponctuelle pour des familles aux revenus limités (familles envoyées par l'assistante

sociale), un colis alimentaire une fois par mois avec des bons d'achats alimentaires.

En fin d'année, le colis alimentaire donné est plus festif, il s'accompagne pour les enfants de (0 à 14 ans) d'un possible achat à Leclerc Saint-Chamond, jouets, vêtements, livres, support audiovisuel.

- > **Solidarité plus large** en réponse à des demandes de dons lors de catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes (aide pour Rive de Gier, Valence en Espagne, Liban...).

**Donc n'hésitez pas, passez au local du Secours Populaire, rue Jean Jaurès, vous lutterez ainsi contre le gaspillage et contribuerez à créer plus de solidarité.**



**ESPACES CITOYENS**

- Salle Marguerite Meunier  
Rue Saint-Joseph - 42 420 Lorette
- **contact** : espacecitoyenslorette@gmail.com
- Espaces Citoyens

**Il faudrait  
réduire  
de 50%  
nos émissions  
d'ici 2030 !**

# QUESTIONNEMENTS SUR L'HABITABILITÉ DE NOTRE PLANÈTE

**Bénéficierons nous encore longtemps d'une planète habitable ?  
Bénéficierons nous toujours d'un espace de vie sûr pour l'humanité ?  
Ce sont des questions que nous avons souvent abordées au sein de  
notre association Espaces citoyens, à travers les ateliers que nous  
avons proposés .**

Concernant les grands équilibres naturels il existe des seuils à l'échelle mondiale que l'humanité ne devrait pas dépasser afin de stabiliser les écosystèmes et maintenir des conditions favorables à la vie sur terre. Ce sont ce que les scientifiques ont appelé les limites planétaires.

Elles mesurent les impacts environnementaux provoqués par les activités humaines.

**Neuf limites planétaires ont été définies qui forment ensemble le "système Terre" et six ont déjà été dépassées !**

## LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

L'accord de Paris de 2015 avance l'ambition de limiter le réchauffement climatique à + 1,5°C en 2100 (objectif d'ores et déjà vraisemblablement inatteignable) voire +2°C.

Cela signifie atteindre la neutralité carbone en 2050 (zéro émission, les émissions de gaz à effet de serre résiduelles étant captées par les puits de carbone naturels : océan et arbres)

Cela signifie réduire de 50% nos émissions d'ici 2030.

nous déplacer, pour produire des biens de consommation, nous chauffer...

- **Le méthane** généré par l'élevage de ruminants (boeufs, moutons) ou émanant de tourbes, rizières ou tout simplement de fuites des gazoducs...
- **Le protoxyde d'azote** issu des engrais azotés agricoles.

Ces différents gaz ayant un pouvoir réchauffant.

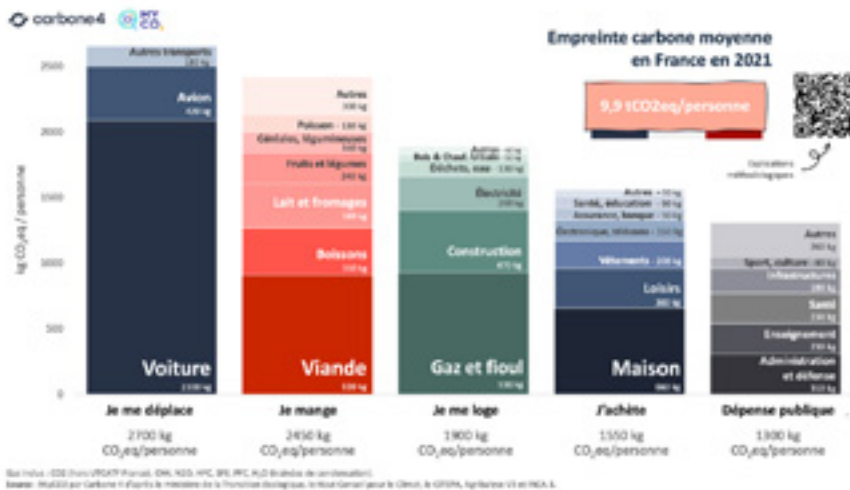
L'empreinte carbone calcule la somme de nos émissions de GES.

Actuellement l'empreinte Carbone moyenne d'un français est sensiblement de 10 tonnes de CO2/personne /an.

**Oui ! le français moyen envoie 10 tonnes de CO2 dans l'atmosphère par an !**

### QUELS SONT LES GAZ À EFFET DE SERRE (GES)?

- **Le CO2** qui résulte de la combustion des énergies fossiles : charbon, pétrole et gaz qui nous fournissent en énergie pour



Pour respecter l'accord de Paris, l'objectif est de réduire à 2 tonnes de CO2/personne/an ! Un défi à relever dans l'intérêt

de nos enfants . **Que l'année 2025 nous permette, par nos choix personnels ou collectifs, d'aller dans cette voie .**



## ENFANCE / LE RELAIS PETITE ENFANCE



# UN ACCOMPAGNEMENT POUR LES ENFANTS ET LES ADULTES

Le R.P.E. a pour vocation de créer du lien entre les assistants maternels et de proposer des moments d'échange et de rencontres.

## SÉANCES D'ANALYSES DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

3 séances de 2h ont été proposées aux assistantes maternelles qui le souhaitent. Entre dix et douze professionnelles ont pu bénéficier de

ce dispositif, qui permet d'échanger sur ses pratiques avec une intervenante extérieure. Pendant ce temps les enfants ont été pris en charge par Elise et Muriel.

### RELAIS PETITE ENFANCE

- 87 rue Jean Jaurès - 42420 Lorette
- Tél : 04 77 73 94 72 - 06 07 07 68 02
- mail : rpe@ville-lorette.fr

Service gratuit ouvert à tous, mis en place par la commune en partenariat avec la CAF, le Conseil Départemental de la Loire



#### HORAIRES D'OUVERTURE PÉRIODE SCOLAIRE

- Lundi : 11h30-12h45 / 13h30-16h
- Mardi : 11h30-12h45 / 13h30-16h
- Jeudi : 11h30-12h45 / 13h30-18h30
- Vendredi : 11h30-12h45

#### HORAIRES D'OUVERTURE VACANCES SCOLAIRES

- Lundi : 8h45-12h45 / 13h30-16h
- Mardi : 8h45-12h45 / 13h30-16h
- Jeudi : 8h45-12h45 / 13h30-18h30
- Vendredi : 8h45-12h45



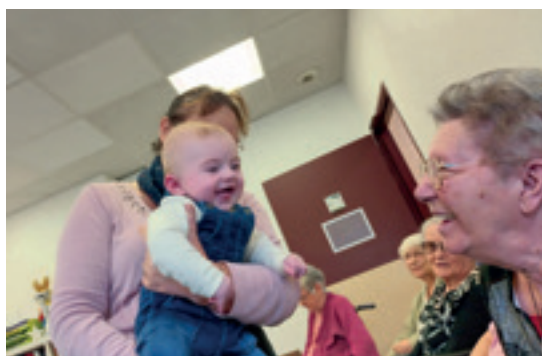
Michelle CHALANCON intervenante extérieure à l'écoute des professionnelles.



Moment d'écoute et de partage des pratiques pour les deux groupes.

## VISITE DES RÉSIDENTS À LA MAISON DE RETRAITE LES RIVES D'OR

Deux fois par trimestre, nous rendons visite, avec un petit groupe d'enfants, aux résidents de la maison de retraite de la ville, moment intergénérationnel où petits et grands sont dans l'échange. On chante des chansons d'enfant mais aussi des chansons d'antan pour le bonheur de tous !



## SOIRÉE PRÉVENTION DES ÉCRANS

Le RPE a organisé une conférence-débat sur le thème «prévention des écrans pour les 0-6 ans ». Nous avons eu le plaisir d'accueillir Sandra SIGAUD ambassadrice 3-6-9-12 et chargée de projet éducation santé/ citoyenneté numérique, et Coline DUBIEN, puéricultrice de secteur à la PMI, le 10 octobre.

Cette soirée avait pour but de proposer une alternative aux écrans. De quoi ont besoin les enfants ? Qu'est-ce que je peux faire avec mon enfant ? Mais aussi pour rappeler que nous vivons dans une société avec des écrans et que nous devons accompagner les enfants pour les utiliser. Elise, responsable du RPE, tient à remercier toutes les personnes qui ont participé.



## FORMATION

Deux samedis de novembre, les assistantes maternelles ont pu suivre 14h de formation « Favoriser le jeu libre et aménager les espaces », dans les locaux du Pôle Jeunesse.



## JOURNÉE NATIONALE DES ASSISTANTES MATERNELLES MARDI 19 NOVEMBRE



A l'occasion de la journée nationale des assistants maternels, le RPE a organisé une journée dédiée aux assistantes maternelles de la ville qui souhaitent participer. Cette année, le RPE a proposé un atelier d'art floral au DAHLIA NOIR, 19 rue Gambetta, à Saint-Chamond avec confection d'une couronne de fleurs leur

ont permis de laisser parler leur créativité et un atelier booster son image avec ALTERA VITAE dirigé par Alexandrine Baronnier, qui leur a apporté des conseils en colorimétrie. Un beau moment de détente et de partage avec quatorze assistantes maternelles.

monenfant.fr

Le site monenfant.fr est un service gratuit, conçu par la CAF et la CNAF, dans le but de vous renseigner sur les différents modes de garde existants pour votre enfant. Vous y trouverez la liste des assistants maternels du territoire ainsi que leurs disponibilités. Allez y jeter un coup d'œil !

### ATELIER LE DALHIA NOIR ART FLORAL



### ATELIER ALTERA VITAE COLORIMÉTRIE





## ENFANCE / LE PÔLE JEUNESSE

### PÔLE JEUNESSE

- Rue Jules Ferry - 42 420 Lorette
- Tél : 04 77 73 59 65
- e-mail : alsh@ville-lorette.fr

### HORAIRES D'OUVERTURE

- **du lundi au jeudi :**  
8h-11h et 13h30 - 17h30
- **le vendredi :**  
Période scolaire : 8h-11h et 13h30-19h  
Vacances scolaires : 8h-11h et 13h30-17h30



**LE PORTAIL FAMILLE  
C'EST FACILE !**



Ouvrez l'application appareil photo de votre téléphone ou de votre tablette. Placez l'objectif à environ 20 cm du QR code. La fenêtre du Portail famille s'ouvre !

# HALLOWEEN, LA JOIE DES ENFANTS DU PÔLE JEUNESSE

Ceci est un secret pour personne, Halloween est l'une des célébrations préférées des enfants. Pas étonnant quand on sait à quel point les enfants aiment, le temps d'une journée, se mettre dans la peau d'un personnage en se déguisant en sorcières et autres personnages horribles. Cette fête, au climat frissonnant, où chacun aime jouer à se faire peur, n'en reste pas moins une fête joyeuse et plaisante.

Le Pôle Jeunesse avait donc décidé, cette année, d'en faire le fil conducteur de ces vacances d'octobre 2024.

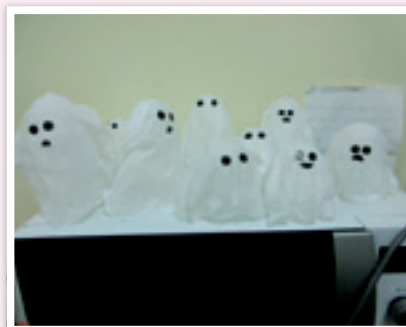
Tout le séjour a été l'objet d'animations autour d'Halloween, avec la réalisation de fantômes et autres citrouilles, de déguisements et également de chasse aux vampires. Certains ont pu assister à un conte « qui faisait peur », alors que d'autres ont réalisé un goûter vampiresque !

Ce fut également l'occasion, pour les animateurs, de mettre en avant l'imaginaire, si nécessaire pour le bon développement des enfants. A ce titre, nos professionnels de l'enfance ont pu exploiter leur qualité de comédien et embarquer les enfants dans un imaginaire où potions et bonbons se sont côtoyés.

Nous n'en avons pas oublié l'accueil des familles le dernier jour. Ces rencontres restent pour l'équipe du Pôle Jeunesse un moment essentiel pour maintenir de bonnes relations. Ce temps permet, entre autres, de pouvoir échanger entre professionnel et parents mais aussi de pouvoir découvrir les réalisations de leurs enfants.

Sur ces vacances, les enfants n'étaient pas peu fiers de présenter leur magnifique décor d'halloween où le travail d'équipe a permis un résultat immersif. Un grand bravo à tous !

Nos ados nous avaient également confectionné des biscuits à partager sur place, l'occasion de rester dans cette ambiance conviviale qui nous est chère.







ÉCOLE NOTRE-DAME DE LORETTE

## DÉCOUVERTE DU MINI-HAND-BALL DE LA GS AU CM2 AVEC LE COMITÉ DE HAND-BALL DE LA LOIRE

Une activité sportive, ludique, adaptable, complète : l'enfant court, saute, lance, lutte... et développe son sens de la

coopération, de la décision et de la responsabilisation. TOUS les enfants ont adhéré!



## À LA DÉCOUVERTE DU GOÛT POUR LES PETITS

Les enfants ont assisté à un spectacle interactif (Planète Mômes) : Le Palais des 5 sens, qui a permis d'introduire les séances en classe. Celles-ci furent l'occasion d'affiner leurs perceptions

gustatives et apprendre à classer les aliments en fonction de leur saveur : sucré, salé, acide comme les perles du citron caviar.



L'association  
des parents d'élèves  
organise son

**LOTO**



**DIMANCHE 16  
MARS 2025**  
À L'ECLUSE

**INSCRIPTIONS  
POUR LA RENTRÉE  
2025-2026**  
au  
**04 77 73 27 16**



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN DE LA FONTAINE

SEMAINE DU GOÛT - CLASSE DE CE2 A

Du 14 au 18 octobre 2024, s'est déroulée la semaine du goût au sein de notre classe de CE2. Ce fut l'occasion pour les élèves de goûter à de nombreux aliments, et en couleur ! En effet, sur la base du volontariat, les élèves ont été invités à amener chaque jour un aliment d'une couleur différente. Les enfants ont aussi joué le jeu et se sont habillés en fonction de la couleur du jour.

A chaque jour sa recette et sa couleur :

• LUNDI / BLANC

Nous avons préparé du pain maison. Les élèves ont donc découvert les différentes étapes de fabrication et ont pétri la pâte à la main tels de véritables boulangers.

• MARDI / MARRON

En rapport à cette couleur, nous avons confectionné de délicieuses roses des sables.

• JEUDI / JAUNE

Les élèves se sont lancés dans la préparation d'une belle salade d'endives aux pommes et gruyère. Ces derniers se sont appliqués à laver, éplucher et découper des fruits et des légumes.

• VENDREDI MULTICOLORE

Les enfants ont proposé un riche et délicieux petit-déjeuner.

Parallèlement aux recettes quotidiennes, nos papilles se sont éveillées à de multiples saveurs grâce à des dégustations ludiques et aux recettes faites par mes élèves. Nous avons notamment fait un jeu de « kim » à l'aveugle qui consiste à retrouver le nom d'un aliment avec seulement le sens du goût ou du toucher.



Cette semaine du goût a permis aux élèves de CE2, au-delà de la découverte de nouvelles saveurs, de prendre pleinement conscience de nos différents sens, et l'importance de l'équilibre alimentaire. Ce projet a été également le fruit d'un travail au travers des différents enseignements. Nous avons conçu notre propre toque de chef en

arts-plastiques, et avons travaillé sur les masses en mathématiques, en français avec l'écriture d'une recette ou encore en sciences avec entre-autre la digestion.

**Un grand MERCI aux élèves pour leur participation et leur enthousiasme ainsi qu'à leurs parents pour leur implication !**

LES ÉLÈVES DE CE2 PASSENT LE PERMIS

L'éducation à la sécurité routière permet d'apprendre à se déplacer en sécurité et à faire face aux situations de danger. Ces règles doivent être travaillées dès le plus jeune âge. C'est dans ce but que M. Di Rosa, policier, est intervenu auprès des classes de CE2.

Le jeudi 19 septembre au matin, il est venu dans chacune des classes pour préparer les élèves au test. En classe, il a abordé avec eux les numéros d'urgence, les panneaux, comment bien traverser une route, comment se déplacer sur une route avec ou sans trottoir, à la ville ou à la campagne... En fin de séance, il a remis à chaque élève un petit livret pour préparer le permis.



A l'issue de cette intervention, les élèves ont travaillé avec leurs enseignantes pour s'approprier toutes les connaissances nécessaires pour passer le permis piéton. Les déplacements en dehors de l'école ont aussi été l'occasion de mettre en application toutes les règles apprises. M. Di Rosa est revenu le 7 novembre pour

faire passer le permis aux élèves : nombre d'entre eux ont passé le test avec succès. Pour ceux qui n'ont pas réussi, un nouvel entraînement et une nouvelle session sont prévus pour très bientôt!

**Nul doute que tous les élèves finiront par réussir ce premier examen de la route.**

## PARRAINAGE CP-CM2 SOUS LE SOLEIL, UN PIQUE-NIQUE ÉCO-RESPONSABLE RÉUSSI !



Le jeudi 19 septembre, les élèves de CP et de CM2 de l'école Jean de la Fontaine ont partagé un pique-nique dans un esprit de convivialité et de respect de l'environnement. Ce parrainage inter-classes permet aux plus jeunes de bénéficier du soutien et des conseils des plus grands.

Sous un soleil radieux, enfants, parents et enseignants se sont retrouvés pour un pique-nique éco-responsable au parc Louis Aragon. Chacun avait apporté son repas dans des contenants réutilisables, et l'accent était mis sur la réduction des déchets. Les élèves ont ainsi pris conscience de l'importance de petits gestes pour préserver la nature tout en profitant de moments de partage.

Le succès de cette journée encourage l'école à poursuivre ces actions citoyennes et à sensibiliser les élèves aux valeurs de l'entraide et du respect de l'environnement.

**Un grand merci aux parents pour leur implication !**

## QUAND LA TECHNOLOGIE S'INVITE À L'ÉCOLE

Connaissez-vous Blue Bot ? C'est le nom de ce drôle de petit robot avec lequel certains élèves de l'école élémentaire publique Jean de La fontaine ont pu travailler au cours des dernières semaines.



Dès le mois d'octobre, le conseiller pédagogique au numérique est intervenu dans l'école pour le présenter. Un lot de six robots a été prêté à l'école, les classes de CPA (Madame Debard), CPB (Madame Debard) et CE1B (Mesdames Enjolras et

Vercasson) ont poursuivi le travail.

L'utilisation du robot en classe permet aux élèves d'apprendre à représenter un déplacement sur un quadrillage à l'aide de flèches. Ils peuvent ensuite programmer le robot à l'aide des touches qu'il a sur le dos pour qu'il effectue le déplacement demandé. Le déplacement peut également se programmer grâce à des barres de programmation qui fonctionnent en Bluetooth avec le robot.

Les élèves ont beaucoup apprécié ce nouveau compagnon de jeu et d'apprentissage et espèrent pouvoir très bientôt travailler de nouveau avec lui !

## DES PROJETS SOLIDAIRES ET SPORTIFS À L'ÉCOLE

**Le premier trimestre est résolument solidaire à l'école élémentaire Jean de La Fontaine !**

Début octobre, l'ensemble des élèves de l'école a eu la chance de travailler avec Mylène et Gérald, professeurs de danse du studio Corps et Jazz à Lorette. Les intervenants ont dans un premier temps appris à chaque classe une chorégraphie. Toutes les classes de l'école se sont ensuite rassemblées dans la cour le vendredi 11 octobre pour une répétition générale.

Les élèves qui le pouvaient se sont rendus le samedi 12 octobre au matin sur la place du III<sup>e</sup> Millénaire pour participer au flashmob en faveur du dépistage du cancer du sein. Plusieurs dizaines d'élèves avaient répondu présents.

En septembre et octobre, toutes les classes se sont également entraînées à courir le plus longtemps et le plus régulièrement possible dans le cadre des séances d'éducation physique et sportive. A l'issue de ce travail, tous les élèves ont

participé à une course solidaire en faveur du Téléthon. 3 427 tours de stade ont été réalisés par les élèves, accompagnés de leurs parents, grands-parents, enseignants... Cela représente au total plus de 1 370 kilomètres cumulés. Le record de l'année dernière, établi à 3350 tours a donc été largement battu !

Un bel effort collectif pour aider à combattre la maladie. La collecte organisée à l'école a enfin permis de récolter 1 125€. Cette somme a été remise à l'AFM Téléthon pour contribuer à la recherche et aider les malades et leurs familles.

**Ces deux projets n'auraient pas pu avoir lieu sans la présence des familles qui ont été une aide précieuse dans l'accompagnement des enfants. Qu'ils soient ici remerciés pour leur participation !**



## C.P.E. DE LORETTE

2 Rue Fleury Thévenet | 42420 LORETTE | Tél : 07 83 45 03 52 | e-mail : cpe.lorette@gmail.com

L'association des parents d'élèves des Écoles Publiques de Lorette organise comme chaque année différents événements afin de financer des sorties scolaires et autres besoins des enfants.

Cette année, l'association a pu compter sur de nouveaux membres en nombre pour venir étoffer ses rangs, après le départ d'anciens adhérents que nous remercions encore vivement pour les années d'investissement. Nous accueillons et remercions ces nouvelles recrues pleines d'idées et de dynamisme !

Depuis le début de l'année, les parents d'élèves ont organisé une vente de papiers cadeaux et de chocolats qui se sont déroulées fin novembre et début décembre et qui ont rencontré un vif succès ! Nous avons aussi été présents pour faire déguster nos délicieuses crêpes, barbes à papa et autres friandises à la Fête des lumières qui s'est tenue le 8 décembre.

En 2025 l'association reconduira ses différentes opérations, telles que la vente de brioches, toujours très appréciée, la vente de friandises et crêpes pour le carnaval ainsi que son

stand aux spectacles de fin d'année.

L'année scolaire se clôturera avec l'organisation de la kermesse, qui aura lieu le **samedi 14 juin 2025**, événement incontournable de la fin d'année.

Nous vous rappelons que nous accueillons avec plaisir toute personne qui voudrait nous rejoindre car plus nous serons nombreux, plus nous pourrons proposer des actions au bénéfice des élèves des écoles publiques -maternelle et primaire- de Lorette.

*N'hésitez pas à venir nous rencontrer !*



LA CRÈCHE

*Coline & Colas*

## UN PLANNING CHARGÉ POUR LES PETITS DE LA CRÈCHE

**Une belle rentrée pour les enfants de la crèche, avec un groupe de bébés important qui tout doucement se familiarise avec la collectivité. Quant aux plus grands, ils s'épanouissent et vont de découvertes en découvertes avec les diverses activités et animations proposées par les professionnelles.**

Le thème choisit en ce début d'année est « la Faune et la Flore à travers les saisons », bientôt l'hiver et l'arrivée des flocons de neige, des ours polaires.

Gros plan sur la semaine du goût qui a eu lieu au mois d'octobre, avec une balade dans différentes régions de France, Savoie, Bretagne, Alsace, Martinique et Région Rhône Alpes. Laurence, notre cuisinière, avait préparé des menus typiques, l'équipe a proposé des bricolages et animations et les parents ont joué le jeu d'habiller leurs enfants en conséquence, une semaine très colorée et agréable pour tous.

Un grand merci à la « boulangerie du Totem » qui nous a offert une super dégustation dans son établissement ! Les enfants ont adoré, merci à Nathalie pour son accueil et sa disponibilité.

Avec la fin d'année, d'autres sorties sont prévues, à la bibliothèque, à la « résidence des Rives d'Or » où nous allons une fois par mois pour partager des moments de jeux, comptines et motricité, au relais petite enfance pour le conte et la fête de Noël avec les enfants des Assistantes Maternelles.

L'année 2025 sera marquée par des travaux qui apporteront confort et bien-être aux enfants et au personnel, puisque la municipalité a décidé d'installer une pompe à chaleur réversible répondant parfaitement aux besoins de la structure. Et pendant les vacances d'été la crèche fera « peau neuve » avec de nouvelles peintures intérieures, la crèche en avait bien besoin, car les locaux ne sont pas tout jeune ! Merci à M. le Maire et son équipe pour son soutien, Coline et Colas a encore de belles années devant elle.



*Semaine du goût*



*A la boulangerie Le Totem*



*Atelier conte*



*Vive la Bretagne !*



Vue du RDC de la ludothèque relié à l'étage bibliothèque par un escalier et un ascenseur

## CADRE DE VIE

# LES GRANDS TRAVAUX EN COURS

Les deux gros chantiers de la commune se poursuivent en respectant les plannings. Les chantiers prennent forme puisque les entreprises travaillent sur le second œuvre.

## MÉDIATHÈQUE / LUDOTHÈQUE

Le gros œuvre étant en cours d'achèvement, le second œuvre a pris le relais depuis de nombreuses semaines, notamment dans le bâtiment existant concernant la médiathèque et la ludothèque où les doublages et cloisons de distribution sont terminés et sont en peinture d'ap-

prêt. Les réseaux de chauffage et d'électricité sont en cours d'achèvement; l'ascenseur reliant le rez-de-chaussée et le premier étage est posé. Les chapes pour recevoir le revêtement intérieur sont terminées.

## CANTINE SCOLAIRE

Les menuiseries et les doublages sont terminés. Le chauffage et la plomberie sont en cours ainsi que l'électricité. Les rampes d'accès sont en cours d'exécution ainsi que les raccordements des eaux

pluviales et des eaux usées. Le planning d'exécution de ce chantier est pour le moment respecté.

*Reportage réalisé par Joseph Seguin et Gilles Raia, adjoints.*



1<sup>er</sup> étage entrée ascenseur



Entrée du restaurant scolaire



1<sup>er</sup> étage de la bibliothèque Yves Duteil



Salle de la cantine scolaire



La rivière le Gier le 17 octobre 2024 à la limite de la crue centennale

## VIE QUOTIDIENNE

# INTEMPÉRIES À LORETTE DE TRÈS NOMBREUX DÉGATS

À cause du dérèglement climatique, Lorette a été touchée par différents phénomènes aux mois d'octobre et de novembre dernier. Le vent a beaucoup soufflé et Lorette n'a pas été épargnée par les terribles inondations qui ont ravagé notre région.

## VIOLENTE TEMPÊTE DU 9 OCTOBRE 2024

Le 9 octobre dernier, une violente tempête avec des vents à 150 km/h, s'est abattue sur notre ville. Plusieurs arbres ont été déracinés, notamment dans le parc Louis Aragon que nous avons fait fermer dès le début de la tempête pour des raisons de sécurité. Un Févier d'Amérique datant de plusieurs générations n'a pas résisté. Le parc Louis Aragon est une réserve boisée classée, la Ville a donc dans l'obligation de remplacer tous les arbres couchés, soit au total 5 arbres. Les souches qui ont pu être sauvées ont été transformées en 2 fauteuils et 2 hôtels pour insectes.

Sur l'espace du square de la Résistance, deux eucalyptus ont dû être abattus car ils donnaient de gros signes de fatigue et menaçaient de tomber sur la voie publique avec les risques que cela encourt.

A l'entrée du parc des Blondières, un cèdre, peut-être centenaire, n'a lui aussi pu résister à ce grand vent, il a été débité sur place.

**Pour tous ces imprévus, nous pouvons remercier la réactivité des services techniques de la Ville ainsi que l'entreprise Gier paysages de Lorette.**



Févier d'Amérique arraché



Un des cèdres arraché

# INONDATIONS IMPRESSIONNANTES

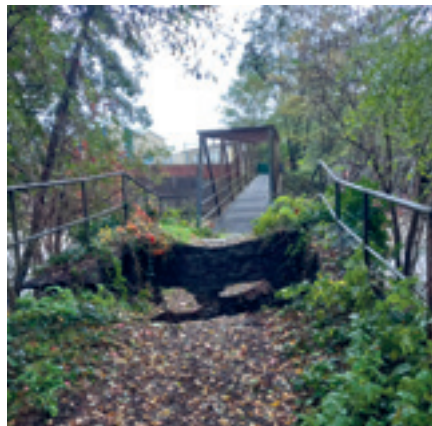
## JEUDI 17 OCTOBRE 2024

Quelle dure journée que ce jour du 17 octobre, aussi bien pour les Lorettois qui ont subi de lourds dommages que l'ensemble des services techniques de la ville ainsi que le personnel des services administratifs.

Les zones les plus impactées par ces inondations ont surtout été le chemin des Combes avec l'arrachage des enrobés et d'importantes dégradations des rives le long du chemin à cause de la rapide montée en charge du ruisseau des Combes descendant de Farnay. Plusieurs habitants ont été inondés au niveau du rez de chaussée avec à certains endroits une montée des eaux à 1,50 m. La rue Eugène Brosse a elle aussi été inondée par le bassin versant de Farnay qui a impacté en même temps le lotissement des Alouettes ainsi que le stade Gier Dorlay.



Chemin des Combes détruit



Passerelle de Corbeyre



Rue d'Assailly

La passerelle piétonne au-dessus du Dorlay reliant Lorette à la Grand'Croix a dû être fermée au public car une culée s'est enfoncée dans le Dorlay la rendant très dangereuse.

Sous le pont SNCF d'Assailly, une accumulation d'eau de plus de 1 mètre a obligé les services techniques de poser des barrières de sécurité pour empêcher la circulation mais malgré tout, plusieurs automobilistes n'ont pas pris en compte cette signalisation et se sont retrouvés coincés et en panne dans l'eau.

Au niveau du canal de Zacharie, le Gier est monté de plusieurs mètres mais, grâce aux aménagements de ces dernières années faits par la ville pour redonner de l'espace à la rivière, le quartier historique

de l'église n'a pas subi d'inondations. Seules les berges de cette zone ont été impactées ce qui va engendrer des travaux assez conséquents pour la ville.



Berges du Gier le long du Canal de Zacharie



L'intervention de Saint-Etienne Métropole dès le lendemain du sinistre a été très rapide pour remettre en état de circulation le chemin des Combes. Cette opération a été financée dans le cadre de l'enveloppe de solidarité de SEM.



Chemin des Combes remis à niveau

## VENT VIOLENT

LUNDI 25 NOVEMBRE 2024



Impressionnante chute d'un cèdre rue Jean Jaurès

Une bourrasque de vent violent a eu raison d'un cèdre sûrement centenaire dans une propriété privée. Cet arbre s'est couché côté rue Jean Jaurès sur toute la largeur de la voie, bloquant ainsi toute circulation piétonne et automobile.

Une catastrophe a été évitée de peu car aucun véhicule (bus ou autres) et aucun piéton ne passait à ce moment-là ; seul un véhicule en stationnement a subi de lourds dégâts. Encore une fois, nous pouvons remercier la diligence

des services techniques et de la police municipale ainsi que la société Gier paysages. Grâce à leur réactivité, la rue Jean Jaurès a pu être remise en circulation en moins d'une heure. Ces travaux sont à la charge du propriétaire.

## RÉNOVATION DU CHEMIN DE CRÊT FOREST

Le chemin de Crêt Forest étant très mal entretenu depuis de nombreuses années, nous avons, dans un premier temps, fait élaguer les côtés où beaucoup de végétaux avaient envahi le passage.

Dans un second temps, la société DEGRUEL a été retenue pour aplanir et empierrer ce chemin, refaire les inches (exutoires) d'évacuation de l'eau pluviale.

**Coût de l'opération :**  
15 847 euros TTC



Remise en état du chemin des Crest



**COÛT  
DE L'OPÉRATION**  
**15 847€ TTC**

Reportage réalisé par Joseph SEGUIN et Gilles RAIJA, adjoints en charge des travaux





## VIE QUOTIDIENNE

# POUR UNE VILLE PLUS PROPRE PRENONS SOIN DES ESPACES PUBLICS !

Pour que notre environnement soit plus agréable, le comportement de chacun compte ! Pour cela il est important que chacun de nous fasse un certain nombre de gestes au quotidien. Voici un rappel de quelques règles et bonnes pratiques.

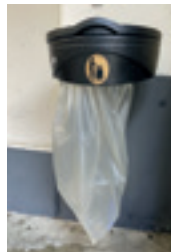
### NETTOYONS AUTOUR DE NOTRE LOGEMENT

Le propriétaire ou le locataire d'un logement doit nettoyer la portion de trottoir devant chez lui : il doit balayer, nettoyer en cas de fortes pluies ayant entraîné des boues, ramasser les feuilles, brindilles, et déneiger. Il doit aussi désherber les petites plantes qui poussent en bas des façades, clôtures et interstices de trottoir. À noter que la commune de Lorette est labellisée « Commune sans pesticides » depuis 2020, car elle n'utilise plus de produits phytosanitaires dans tous les espaces publics.



Les propriétaires et locataires ont aussi l'obligation d'entretenir leurs arbres, haies afin qu'ils ne dépassent pas la limite de leur propriété et ne s'étendent pas sur le domaine public. (Rappel : la hauteur des haies limitrophes ne doit pas dépasser les 2 mètres de haut).

### UTILISONS LES POUBELLES PUBLIQUES



De nombreuses poubelles à l'usage de tous les publics sont installées sur tout le territoire de Lorette : veuillez les utiliser, au lieu de jeter vos déchets à terre. De plus des bacs de collecte pour le verre ou les textiles sont implantés sur tout le territoire. Il est important de ne pas faire de dépôts sauvages d'ordures ou de gravats.

### ALLONS À LA DÉCHÈTERIE

Concernant les déchets verts, ceux de gros volumes ou toxiques, et qui ne peuvent être acceptés dans la poubelle à ordures ménagères ou recyclés dans le bac jaune, rendez-vous à la déchèterie de Lorette, située rue Adèle Bourdon, après avoir demandé son QR CODE à Saint Étienne Métropole : faites-en bon usage.

### RANGEONS NOS POUBELLES

La collecte et le traitement des déchets ménagers est réalisé par les services de Saint-Etienne Métropole, avec 2 jours par semaine de ramassage pour certains secteurs et un jour par semaine pour

d'autres secteurs. Après chaque passage, les poubelles doivent être rentrées au domicile pour ne pas rester sur le trottoir ou la voie publique, afin de ne pas gêner les autres usagers.

### RAMASSONS LES DÉJECTIONS CANINES



Les propriétaires de chiens doivent ramasser les déjections de leur animal, sur le domaine public. À Lorette il y a plusieurs espaces qui permettent aux chiens de faire leurs besoins.

Des sachets à crottes peuvent être récupérés à l'accueil de la mairie.

### RESPECTONS LE TRAVAIL DES AGENTS MUNICIPAUX

Les agents municipaux des services techniques au nombre de 6 avec les personnes participant à la bourse de balayage, réalisent un travail important pour entretenir régulièrement les trottoirs et les voiries de la commune.

**C'est par l'ensemble de ces petits gestes au quotidien que nous réussirons à maintenir des espaces de vie agréables et propres pour tout le monde.**

*Franck Leto, Conseiller délégué chargé de la nature et de l'environnement*

NOUVEAU



## COLOMB MÉTALLERIE

BERTRAND COLOMB - MÉTALLERIE - SERRURERIE

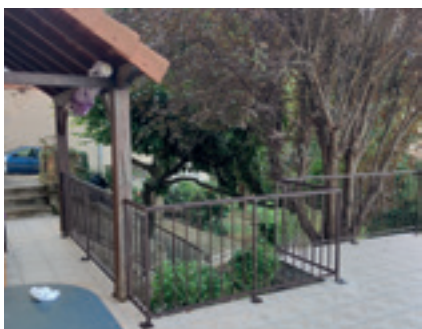
Tél : 04 77 22 05 85 - e-mail : colombmetal@orange.fr - 39, rue de l'Ecluse - Lorette

### UNE ENTREPRISE FAMILIALE

La métallerie-serrurerie vient de s'implanter à Lorette, à proximité de la salle l'Ecluse, mais elle existe depuis plus de 90 ans ! C'est le grand-père de Bertrand Colomb qui a créé l'entreprise qui se transmet de pères en fils et qui jusqu'à présent se situait à Saint-Chamond.

L'entreprise est spécialisée dans tout ce qui est fermeture et protection pour les bâtiments. Métallier et serrurier, Bertrand Colomb propose la fabrication et la pose de fenêtres, de volets roulants, de portes, de portails, de garde-corps, d'abris,

de vérandas... Le métal n'a plus de secret pour cette famille : un savoir-faire qui se transmet de génération en génération. *Colomb Métallerie* travaille au service des professionnels de la construction mais aussi auprès des particuliers.



RÉOUVERTURE

## LE MÉRIDIDIEN

MIKE ODDOZ - STEPHANIE COMMARMOND

Tél : 07 69 02 42 15 - Place du III<sup>e</sup> Millénaire - Lorette

### RÉOUVERTURE !

Depuis le début du mois de décembre, le Méridien a réouvert ses portes. M. Oddoz et sa compagne ont pris la gérance des lieux. Ils proposent un lieu d'accueil convivial. Soyez les bienvenus chez Mike et Steph !



Mike et Steph sont arrivés il y a 3 ans sur notre commune. Issus du monde de l'entreprise, ils avaient comme projet de monter à leur tour leur propre affaire.

En 2023 ils ont accepté de prendre en charge la gestion du snack de la Baignade naturelle de Lorette. Cette belle expérience leur a donné l'envie de poursuivre leur projet en prenant la gérance du Méridien qui était fermé depuis quelques mois. Un véritable challenge pour ces 2 entrepreneurs qui ont retravaillé la décoration des lieux

et qui souhaitent en faire un espace de rencontres pour toutes les générations.

Mike et Steph vous proposent aussi de la petite restauration. À la carte des planches apéritives, des salades, des Pinsas...

Mike a même créé un espace dédié à la dégustation de vins. De nombreux vins sont proposés au verre.

**N'hésitez pas à venir pousser la porte du Méridien, vous serez accueilli chaleureusement !**

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. A CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

IMPORTANT !

## COMMUNIQUÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Vous avez contacté les services d'urgence ? Ils vous rappellent désormais avec un numéro unique, le 0 800 112 112.**

**Que se passe-t-il si je ne décroche pas et que j'essaie de rappeler ultérieurement ce numéro ?**

Si vous composez le 0 800 112 112 (appel gratuit), vous serez renvoyés sur un message vocal, vous invitant à recomposer le numéro d'urgence correspondant à votre demande initiale.

**Il est donc préférable de recontacter directement le service d'urgence concerné.**

**Comment puis-je m'assurer que l'appel n'est pas frauduleux ?**

Le **0 800 112 112** a été spécifiquement mis en place pour les rappels des services d'urgence : vous pou-

vez répondre à ce numéro en toute confiance !

**Nous vous conseillons d'enregistrer dès à présent ce numéro dans vos contacts afin de l'identifier facilement et de ne pas le confondre avec un démarchage commercial.**

**En cas d'urgence, puis-je appeler directement le 0 800 112 112 ?**

Non, le **0 800 112 112** ne remplace pas les numéros d'urgence. En cas d'urgence vous devez continuer à composer les numéros d'urgence habituels, joignables gratuitement 24h sur 24, où vous serez alors mis en relation avec une personne en mesure de vous aider.



Pour rappel, les numéros d'urgence sont les suivants :

- 15 SAMU
- 17 Police ou gendarmerie
- 18 Pompier
- 112 Numéro d'urgence européen (permettant d'accéder aux trois services ci-dessus)
- 197 Alerte attentat / alerte enlèvement

**TOUS LES JEUDIS**  
DE 16 H À 19 H  
PLACE DU III<sup>e</sup> MILLÉNAIRE



**L'ASSOCIATION DES  
MAIRES DE FRANCE**  
**communique  
son mécontentement**



Noël à la médiathèque

## MÉDIATHÈQUE YVES DUTEIL

- Rue Rivoire Villemagne - 42420 Lorette
- Tél : 04 77 73 67 44
- e-mail : mediatheque@ville-lorette.fr

### HORAIRES D'OUVERTURE MÉDIATHÈQUE

- Mardi** : 10h30 - 12h / 16h-18h
- Mercredi** : 10h30 - 12h / 14h-18h
- Jedi** : 10h30 - 12h / 16h - 18h
- Vendredi** : 10h30 - 12h / 16h-18h
- Samedi** : 8h30 - 12h

## LUDOTHÈQUE

- Salle Gustave Braëmer,  
rue Fleury Thévene - 42420 Lorette

### HORAIRES D'OUVERTURE LUDOTHÈQUE

- Mercredi** : 10h30 - 12h / 14h -18h
- Samedi** : 8h30 -12h

## FESTIVAL BD'ART DE RIVE DE GIER

Dans le cadre du 26<sup>e</sup> Festival BD'ART la médiathèque a eu le grand plaisir d'accueillir l'illustratrice et autrice Laureline G., 3 classes de CE2 et de CM1 se sont donc succédé dans nos locaux le vendredi 29 novembre après-midi.



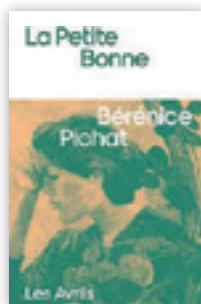
# LA MÉDIATHÈQUE

## PRIX LITTÉRAIRES

Actuellement nos lecteurs adultes peuvent participer à 2 prix littéraires différents.

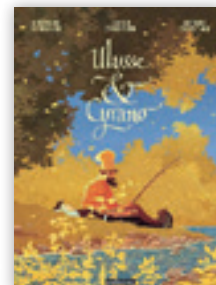
### LE PRIX DE LA RENTRÉE LITTÉRAIRE 2024

C'est un prix organisé par la médiathèque de Lorette. Trois romans sont en lice.



### DE PAGE À PAGE

C'est un évènement littéraire en partenariat avec le réseau Itinérances des médiathèques du Pays du Gier. Quatre ouvrages sont sélectionnés.



## LE PORTAIL MÉDIATHÈQUE

### UNE VÉRITABLE MODERNISATION DU SYSTÈME DE PRÊT

Ce portail permet à un adhérent de la médiathèque de Lorette d'accéder à différentes fonctionnalités :

- consulter et gérer son compte ;
- accéder et consulter le catalogue de la bibliothèque (titre, auteur, genre, public visé, résumé, disponibilité...);
- prolonger son prêt ;
- annuler ses réservations ;
- voir les prêts en cours et/ou réservations de son compte ;
- avoir accès à son historique de prêts.



Le Portail permet également à l'utilisateur d'utiliser la caméra de son smartphone pour scanner un document de la médiathèque et savoir s'il l'a déjà emprunté.



**NOUVEAUX  
HORAIRE**

**BILLETTERIE**

PERMANENCE EN MAIRIE

**MARDI**

de 8h à 11h

**JEUDIS**

de 13h30 à 16h30

# LA SAISON CULTURELLE

2024/2025



## FESTIVAL DE L'HUMOUR

**SAMEDI 18 JANVIER 2025 20H30**

### PATRICK TIMSIT & FRIENDS

Préparez-vous pour deux heures de rire avec Patrick Timsit et ses amis humoristes.

Après plus de 35 ans de carrière, Patrick Timsit est à l'affiche de son ultime one-man-show, mais il remonte sur scène pour cette soirée exceptionnelle pour quelques sketches culte. Le grand show d'humour «Absolutely Hilarious»

créé en 2018 à Paris, est rapidement devenu un des plateaux d'artistes incontournables de la capitale! Tous les mois, dans les plus grands théâtres de Paris, Christophe Combarieu et Mathieu Wilhelm présentent à chaque fois une toute nouvelle programmation, mêlant grands noms de l'humour et nouvelle génération du rire.



## FESTIVAL DE L'HUMOUR

**SAMEDI 25 JANVIER 2025 20H30**

### NOËLLE PERNA / DERNIER VOL

Ce matin-là, pleine d'espoir, elle se présente à Roissy pour l'ultime briefing et pour apprendre qu'on l'envoie à Bergerac ! Verte de rage, elle décide que ce dernier vol va être une vraie boucherie ! Autre surprise, due au hasard, le commandant de bord Pierre Blanchard fut l'un de ses amants d'escala, perdu de vue depuis 25 ans. Leurs retrouvailles ne seront pas très romantiques puisque

le commandant, affligé ce jour-là d'une énorme crise hémorroïdaire va être contraint de piloter son airbus debout. Cerise sur le gâteau, Sally est en charge de la formation d'Audrey, toute jeune hôtesse qui effectue son premier vol. Le peu de passagers, ce matin-là, même s'ils sont plus pittoresques les uns que les autres vont rendre l'ambiance encore plus électrique.



FESTIVAL DE L'HUMOUR

SAMEDI 22 MARS 2025 20H30

ANNE ROUMANOFF  
L'EXPERIENCE DE LA VIE

Nouveau spectacle d'Anne Roumanoff L'expérience de la vie racontée par une femme expérimentée mais toujours surprise et amusée par les transformations de la société: des caisses automatiques des supermarchés aux livres de développement personnel en

passant par l'instabilité des relations amoureuses ou les transformations du langage, Anne Roumanoff, observe ses contemporains avec jubilation. Elle ne les juge pas, elle essaye de les comprendre.



CONCERT

VENDREDI 4 AVRIL 2025 20H30

SAMEDI 5 AVRIL 2025 20H30

DIMANCHE 6 AVRIL 2025 15H

LE CHŒUR DU PILAT

Sous la direction de Marie-Pierre Odin, sa dynamique cheffe de chœur, le Chœur du Pilat est riche de ses 90 choristes et de ses 5 musiciens. Le thème

retenu essentiellement basé sur la chanson française, vous embarquera dans un voyage qui ne vous laissera pas indifférent. Alors, on se dit... À bientôt !



FESTIVAL DE L'HUMOUR

VENDREDI 11 AVRIL 2025 20H30

RÉGIS MAILHOT  
LES NOUVEAUX RIDICULES

À une époque où le second degré est devenu une température, Mailhot passe au vitriol l'asile à ciel ouvert de notre époque instagrammée. Avec au compteur 3500 chroniques, 600 politiques accrochés au mur et 1 ulcère, le célèbre chroniqueur radio et

pilier de «la revue de presse» de Paris Première, révélé au Fou du Roi sur France Inter et RTL, revient avec un spectacle décapant entre stand-up, sketch et sa revue de presse hilarante. Une véritable bouffée d'air frais au milieu du politiquement correct.



## G.R.S. LES EDELWEISS

Présidente : M<sup>me</sup> Fabienne Vendola 06 50 17 12 28

## CHEESE !

La saison 2024/2025 a été lancée par nos inscriptions aux cours de GR Loisirs, GR compétition et éveil aux premiers pas. Nous comptons 95 licenciés que nous sommes ravies d'accompagner cette saison.

Comme chaque année, notre assemblée générale a accueilli de nombreux parents et licenciés. Madame Marie-Claire Faucouit, adjointe aux sports de la Mairie de Lorette, nous a, comme toujours

honorées de sa présence.

Nous avons eu également la chance d'avoir un passage d'Emeline Thomas, Présidente du Comité Départemental Loire que nous remercions chaleureusement.

A cette occasion, les licenciés ont pu essayer leur justaucorps et poser sous l'objectif de notre photographe Hervé Passot (voir ci-dessus). Un grand MERCI pour ces beaux clichés !



## À VENIR

- **RENCONTRE DÉPARTEMENTALE**  
Samedi 25 janvier 2025  
à Saint-Etienne
- **LOTO**  
Dimanche 9 février 2025
- **COMPÉTITION RÉGIONALE**  
22 et 23 mars 2025 à Lorette
- **GALA DE FIN D'ANNÉE**  
Juin 2025 (à confirmer)
- **VIDE GRENIER\***  
Dimanche 2 mars  
Parc des Blondières à Lorette

*Notre traditionnel vide grenier n'a pu avoir lieu au mois de septembre à cause de la météo. Il est donc reporté le 2 mars 2025.*



## ÉCOLE ASSOCIATIVE ARABESQUE

Tél : 06 36 76 63 28 - site : [www.danseclassique-arabesque.jimdo.com](http://www.danseclassique-arabesque.jimdo.com)

 Association Arabesque-Danse Classique

## AU COMMENCEMENT ÉTAIT LE RYTHME... (SUITE)

« Peu à peu la danse se met à traduire des sentiments : crainte, joie, reconnaissance, espérance, et finit par être une distraction... »

L'école associative Arabesque a évolué elle aussi !

Cette discipline compte cette saison une quarantaine d'inscriptions réparties dans les différents cours débutantes - élémentaires - avancées/adultes - barre à terre.

Les cours se déroulent les mardis, mercredis et samedis au complexe sportif Pierre Mendès France.

Encore méconnue, la danse classique

reste un atout pour l'enfant qui l'aide à préparer son corps à l'effort physique, intellectuel (concentration, mémoire) et aide à l'orientation dans l'espace.

Le spectacle étant bien sûr la finalité, les "petits rats" auront l'occasion de se produire fin juin pour le plus grand plaisir des yeux de tous !

Le goûter de Noël a réuni toutes les adhérentes dans une ambiance chaleureuse.





## TENNIS - CLUB DE LORETTE

57 rue du Pilat - Complexe sportif Pierre Mendès France - 42 420 Lorette  
Tél : 06 20 08 12 94 e-mail : tclorette@laposte.net tennisclublorette

## SAISON 2024-2025

Le club compte 66 adhérents dont 26 jeunes et 40 adultes. Les cours ont débuté le 23 septembre avec 2 nouveaux éducateurs, Lisa Hocini et Eléa Souchière. Suite au départ tardif de Christopher Ruberanziza, elles ont rejoint l'équipe pédagogique composée d'Annie Gerey et d'Alexandre Ferro.



Les participants au tournoi orange

Le bilan 2023-2024 présenté le 8 novembre dernier lors de l'assemblée générale montre une baisse des effectifs (74) par rapport à la saison précédente (91), due surtout aux difficultés à recruter et à stabiliser les éducateurs.

Côté sportif, les compétitions se sont bien passées : interclubs +35 ans, jeunes, seniors (l'équipe dames est championne de la Loire de D2), tournoi printemps-été

(Candice SUZAT est 1/2 finaliste), plateau et tournois Galaxie.

Les événements traditionnels ont également connu du succès : arbre de Noël, matinée Tennis en famille...

Le bilan financier est plutôt bon, bien aidé par l'aide à l'apprentissage.

Des demandes ont été remontées à l'adjointe aux sports présente à cette assemblée générale, notamment en ce

qui concerne l'éclairage des courts.

Suite à la proposition du club, des remerciements ont été adressés à la Ville qui a accepté de prêter les courts extérieur au TC Rive-de-Gier, victime des inondations du 17 octobre 2024

Enfin, les entraîneurs et membres du bureau ont été remerciés pour leur investissement, ainsi que la municipalité pour la mise à disposition des salles.



## À VENIR

- **PLATEAU ROUGE ET PIÈCE DE THÉÂTRE DES CARRÉS M'EN FOU**  
11 janvier 2025
- **TOURNOI INTERNE**  
à déterminer ;
- **STAGES**  
vacances de printemps et d'été ;
- **TOURNOI GALAXIE ORANGE**  
12 avril 2025
- **INTERCLUBS SENIORS**  
de fin mars à fin avril 2025
- **TMC U12 ANS VERT**  
19 et 21 avril 2025
- **CONCOURS DE PÉTANQUE**  
juin 2025
- **TOURNOI PRINTEMPS-ÉTÉ**  
du 26 mai au 22 juin 2025
- **TENNIS EN FAMILLE**  
22 juin 2025



## BASKET BC LORETTE

Tél : 06 31 74 65 03  
e-mail : bc-lorette@outlook.fr  
 basketbclorette

## FORMATIONS COACH OU ARBITRE

Nous allons attaquer la 3<sup>e</sup> période pour nos basketteurs. Deux entraînements et des stages pendant les vacances scolaires permettront de se perfectionner en individuel ou en collectif et par catégorie. Les progrès se voient sur les terrains. Bravo à nos coaches qui s'investissent pour nos licenciés et qui fournissent un très bon travail.

Nous avons proposé à nos licenciés une



Stage arbitrage avec les membres du Comité

formation arbitrage ou coaching. Bravo à tous pour l'obtention de leur diplôme ! Nos licenciés ont pu profiter de la venue de 2 membres du comité pour s'initier à l'arbitrage et peut-être susciter des vocations et les sensibiliser au respect des arbitres lors des matchs. Nous avons organisé le Salon du chocolat

qui a connu un franc succès avec 2999 entrées !

Le tournoi de Noël a réuni les parents, les joueurs et les membres du bureau pour faire des matchs dans la bonne humeur. La venue du Père-Noël a réjoui les plus petits. Un très bon moment de convivialité !





## K.C.L. KARATÉ CLUB LORETTOIS

Dojo de l'Ecluse - 30 rue Adèle Bourdon - 42420 LORETTE - e-mail : kclorette@yahoo.fr- www.kcl.kalisport.com

Sébastien : 06 03 16 00 05 - Hamid : 06 87 51 40 31 - Julien : 07 50 31 74 56 - [Facebook](#) @KarateClubLorette [Instagram](#) @kc.lorette

## DES SOUVENIRS PRÉCIEUX

Le club de karaté de Lorette vous adresse ses vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année. En 2025, nous poursuivons une saison animée par l'enthousiasme et la volonté de progresser.

Le calendrier du Karaté Club Lorettois a été rythmé lors du dernier trimestre par des stages et les compétitions du Comité Départemental. Ci-après le bilan sportif Coupe de La Loire catégorie Poussins (2018-2017), Pupille (2016-2015) et Benjamins (2014-2013)

### KATAS

**6 podiums, dont 3 par équipes, répartis en 3 médailles d'or, 1 médaille d'argent et 2 médailles de bronze.**

Un grand bravo à tous nos compétiteurs ! Au-delà des très bons résultats, nous avons eu le plaisir de voir de magnifiques katas exécutés avec passion et précision. Nos athlètes ont, une fois encore, donné le meilleur d'eux-mêmes, vous pouvez être fiers de votre travail ! Leur esprit d'équipe et leur détermination sont une vraie source d'inspiration, et c'est un bonheur de les voir partager autant

d'émotions ensemble. Toute la famille du club est fière de vous !

### COMBATS

**7 podiums, dont 2 médailles d'or, 2 médailles d'argent et 3 médailles de bronze.**

De beaux affrontements et des points marqués avec brio par l'ensemble de nos compétiteurs. Bravo à tous, et tout particulièrement à ceux qui participaient pour la première fois !

Nous revenons avec des médailles, certes, mais surtout avec des souvenirs précieux, des moments partagés entre amis, une expérience enrichissante, et une prise de conscience du chemin restant à parcourir pour progresser et grandir davantage. Nos compétiteurs s'entraînent avec rigueur dans les deux disciplines, Katas et Combats, sans en privilégier une au détriment de l'autre.



L'objectif est de former des karatékas équilibrés et polyvalents, capables d'exceller dans tous les aspects de cet art martial.

**Félicitations à nos champions Lorettois : Adam, Zakariya, Aaron B., Aaron V., Aylan, Louay, Calie, Malick, Waïl et Eliott.**

Place désormais aux championnats de la Loire Minimes, Cadets, Juniors et Seniors et aux compétitions régionales.

Vous pouvez retrouver toute l'actualité du club, le détail des résultats ainsi que de nombreuses photos sur notre page Facebook et sur notre compte Instagram.



## JUDO LORETANE

Tél : 06 77 20 21 08 - e-mail : judo.loretane@free.fr,

site : www.judoclublorette.sportsregions.fr [Facebook](#) judo club loretane

## PLUS DE 200 ADHÉRENTS !

Le Club de Judo tient à exprimer sa gratitude envers la Mairie pour l'honneur qui a été fait avec la remise de médailles. Cette reconnaissance met en valeur l'engagement et les performances de nos judokas, et nous en sommes très touchés. Cette année, nous sommes fiers d'annoncer que le club compte désormais plus de 200 membres ! Une belle croissance qui témoigne de l'enthousiasme autour de nos activités et de l'esprit chaleureux qui règne au sein du club.

Récemment, nos judokas ont participé à plusieurs événements, notamment notre sortie rafting et hydrospeed, qui

a connu une excellente participation et renforcé l'esprit d'équipe. Par ailleurs, le stage kata, organisé pendant les vacances d'octobre, s'est déroulé dans d'excellentes conditions. Il a permis à de nombreux judokas de perfectionner leurs techniques en vue des examens à venir. De ce fait, le nombre de ceintures noires pourrait bien augmenter cette année.

Le Club de Judo remercie une nouvelle fois tous ses membres et partenaires pour leur soutien indéfectible. Nous espérons vous retrouver nombreux lors de ces prochains rendez-vous pour partager ensemble notre passion du judo !



### À NE PAS MANQUER

#### • STAGE MULTISPORT

Pendant les vacances d'avril, un stage multisport est proposé aux jeunes judokas, afin de diversifier leurs pratiques et de découvrir de nouvelles disciplines sportives.

#### • FÊTE DE FIN D'ANNÉE

**Vendredi 6 juin 2025**

Un moment fort pour montrer les progrès réalisés et célébrer ensemble cette belle saison.

## ALLIANCE POUR LORETTE

### LA GUERRE DES MAIRES

Vous avez sans doute remarqué la banderole qui flotte sur l'hôtel de ville depuis fin novembre.

Cette banderole fleurit désormais sur un grand nombre de mairies du département puisqu'à l'initiative de l'A.M.F 42 (association des Maires de la Loire) les élus locaux ligériens, de tous bords politiques, se sont mobilisés le 22 novembre pour protester contre le PLF 2025 (Projet de Loi de Finances)

Que prévoit ce PLF 2025 ?

Une ponction de **5 milliards** que l'Etat impose **injustement** aux communes pour participer au redressement du déficit public.

Une autre mesure phare de ce PLF 2025 consistait à réduire le soutien de l'Etat pour l'investissement des collectivités en réduisant le taux de compensation de la TVA, (c'est à dire une recette pour la commune) à 14,85% alors qu'il se situe actuellement à 16,40%

Actuellement 92% de la dette en France est générée par l'Etat et les comptes sociaux, les collectivités territoriales ne représentent que 8% de la dette qui sont **uniquement destinés à l'INVESTISSEMENT**, contrairement à l'ETAT qui peut emprunter pour son fonctionnement, ce qui est équivalent pour un ménage à un crédit immobilier (investissement) vs un crédit à la consommation (fonctionnement).

**Donc le PLF 2025 compromet fortement les financements et la pérennité des services publics qui sont assurés par les communes.**

**Nous le rappelons à chaque échéance budgétaire les dotations de l'Etat pour assurer le fonctionnement des communes ne cessent de baisser.**

En 2009 le montant de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) s'élevait à Lorette à 976 K€ soit 210€ par habitant, en 2023 elle ne représentait plus que 520K€ soit 110€ par habitant, (une diminution de 53,2% en quelques années) représentant un déficit cumulé de +4000K€... et cela, rappelons le, sans pour autant que le taux de la part communale des impôts locaux ne soit augmenté par le Conseil Municipal jusqu'à ce jour.

L'année qui avait suivi la première baisse de la DGF de 3 milliards€, l'investissement local avait chuté de 25% ; or l'effort qui est demandé aujourd'hui par le PLF est 2 fois supérieur à celui qui était réclamé.

Après la motion de censure du 4 décembre dernier, les collectivités territoriales vont bénéficier d'un sursis pour le prélèvement de 5 milliards d'euros que l'Etat comptait appliquer en 2025 pour la réduction du déficit public mais se retrouvent quand même dans un contexte cahotique et sont contraintes **de retenir les hypothèses budgétaires les plus défavorables pour élaborer leur budget** d'autant que certaines mesures s'appliqueront quand même.

Même sans loi de finances, les collectivités devront appliquer la hausse des cotisations retraites des employeurs territoriaux, qui augmenteront de 4 points par an jusqu'en 2027 passant ainsi de **31,65%** en 2024 à **43,65%** en 2027, cette mesure étant simplement soumise à décret.

Un tel contexte d'incertitude n'est pas favorable à la réalisation de grands projets et pèsera sans aucun doute de façon significative sur le contexte économique local, puisque les collectivités sont le **PREMIER INVESTISSEUR PUBLIC** et si les entreprises ont moins de demandes de leur part, cela retentira forcément sur la vie des Lorettois et des Français en général.

Les collectivités sont donc désormais dans l'attente d'un nouveau projet de loi de finances qui devra être présenté début 2025.

Selon André Laignel, vice-président de l'AMF « le nouveau gouvernement devra proposer un budget assez profondément modifié s'il veut passer l'obstacle de l'Assemblée Nationale. La censure laisse penser que le projet de loi de finances en discussion au Parlement n'ira pas « au bout de sa procédure ». Faute de budget de l'Etat voté avant le 31 décembre, scénario le plus probable, les collectivités se verront appliquer le budget de l'an dernier via une « loi spéciale » adoptée par les députés. Les collectivités ont ensuite jusqu'au 15 avril pour voter leur budget.

Il nous paraissait **INDISPENSABLE** de vous informer, chers Lorettois, des difficultés auxquelles sera confrontée votre commune face aux décisions de l'ETAT et auxquelles aucune commune n'échappera.

**Toute l'équipe d'Alliance pour Lorette vous souhaite une bonne et heureuse année 2025.**

## LIBRES D'AGIR POUR LORETTE

### TARDY DE NOUVEAU À LA BARRE DU TRIBUNAL

Suite à la publication dans une précédente édition du Kiosque d'un démenti en face de notre tribune d'expression nous avons dû une nouvelle fois saisir le tribunal administratif pour faire valoir nos droits d'élus d'opposition.

En effet ce démenti a manifestement eu pour effet de porter atteinte à notre liberté d'expression.

Nous espérons une nouvelle fois que Gérard Tardy sera condamné par la justice. La 5<sup>e</sup> fois depuis le début de son mandat en 2020.

**N'hésitez pas à nous rendre visite sur notre blog, la seule véritable alternative à la propagande municipale présente dans le Kiosque : [www.libresdagir.fr](http://www.libresdagir.fr)**

Notre dernier article « contrôle du fisc, démissions et départs surprises, que se passe-t-il à la mairie ? » est en ligne !

#### PRÉCISION

*La rédaction du Kiosque s'est toujours inspirée d'un vieux proverbe : « Bien faire et laissez BRAIRE ! »*

## MAIRIE DE LORETTE

Place du III<sup>e</sup> Millénaire - 42420 LORETTE  
Tél. : **04 77 73 30 44**

**HORAIRES D'OUVERTURE**  
du lundi au vendredi\* de 8h à 12h  
et de 13h30 à 17h30

**\*FERMÉE LE MARDI APRÈS-MIDI**



### PERMANENCES EN MAIRIE DE LORETTE (SUR RDV)

#### MISSION LOCALE

PERM. : mardi de 9h à 12h

#### A.T.M.P. - ASSOCIATION DES TITULAIRES MAJEURS PROTÉGÉS

PERM. : mardi de 15h30 à 16h30  
// 1 mardi par mois

#### ENTRAIDE SERVICE DES TUTELLES / ENTRAIDE SOCIALE

PERM. : jeudi de 9h à 12h  
// 1 jeudi par mois



### PERMANENCES EXTÉRIEURES

#### ASSISTANTE SOCIALE

Rue Rivoire Villemagne  
42420 Lorette

Tél : **04 77 73 38 80**  
ou **04 77 83 01 30**

PERM. : mardi et jeudi matin  
// sur rendez-vous

#### P.M.I.

Rue Rivoire Villemagne  
42420 Lorette

Tél : **04 77 73 23 54**  
Tél pour RDV : **04 77 83 01 30**

PERM. : 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardi de 14h à 17h

#### CONCILIATEUR DE JUSTICE

Mairie de la Grand Croix

PERM. : 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mercredi du mois de 14h à 16h



### SERVICE MUNICIPAL ENFANCE

#### RELAIS PETITE ENFANCE

87, rue Jean Jaurès  
Tél : **04 77 73 94 72**

#### PÔLE JEUNESSE / CENTRE DE LOISIRS / RAMASSAGE SCOLAIRE / CANTINE

Rue Jules Ferry  
Tél : **04 77 73 59 65**

### CRÈCHES

#### COLINE ET COLAS

3, rue Jean-Claude Delay  
Tél : **04 77 73 67 08**

#### MICRO-CRÈCHE BABYNOUS

28, rue Eugène Brosse  
Tél : **04 77 73 07 62**

#### MICRO-CRÈCHE LES P'TITS PAPOUS

3, lot. des 4 chemins  
Tél : **04 77 51 87 43**



### LES ÉCOLES

#### ÉCOLE MATERNELLE MARIE CURIE

2, rue Fleury Thévenet  
Tél : **04 77 73 27 07**

#### ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN DE LA FONTAINE

Place H. Bonnassières  
Tél : **04 77 73 20 85**

#### ÉCOLE PRIVÉE NOTRE DAME DE LORETTE

1, place Neyrand Thiollière  
Tél : **04 77 73 27 16**



### E.H.P.A.D.

#### RÉSIDENCE LES RIVES D'OR

1, rue Rivoire Villemagne  
Tél : **04 77 20 01 28**



### MÉDIATHÈQUE

#### YVES DUTEIL

7, rue Jean Moulin  
Tél : **04 77 73 67 44**



### SALLES MUNICIPALES

#### L'ÉCLUSE

Rue Notre Dame  
Tél : **04 77 73 19 86**

#### SALLE JEAN ROSTAND

Voie Jean Mugniery  
Tél : **04 77 73 30 44**



### STADE / COMPLEXES

#### STADE DU DORLAY

Tél : **04 77 73 03 62**

#### PIERRE-MENDÈS FRANCE

Tél : **04 77 73 18 70**

#### BAIGNADE NATURELLE DE LORETTE

Tél : **04 77 73 30 44**



### SERVICE DES EAUX

#### STÉPHANOISE DES EAUX

Tél : **09 77 409 441**  
ou  
(URGENCES 24h/24  
Tél : **09 77 429 441**)

### DIVERS

#### LA POSTE

Tél : 3631

#### A.D.I.L. - AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

Saint-Etienne  
Tél : **04 77 95 13 32**

#### PÔLE EMPLOI

1A, cours Gambetta  
Rive de Gier  
Tél : **3949**

#### SERVICE PUBLIC

Tél : **3939**



### DÉCHÈTERIE DE LORETTE

Rue Adèle Bourdon  
Tél : **0 800 882 735**

#### HORAIRES D'ÉTÉ

DU 1<sup>er</sup> AVRIL AU 31 OCTOBRE

- Lundi : 14h à 19h
- Mardi au vendredi : 10h à 12h et 14h à 19h
- Samedi : 9h30 à 12h et 14h à 19h
- Dimanche : 9h30 à 12h

#### HORAIRES D'HIVER

DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE AU 31 MARS

- Ferme à 18h au lieu de 19h.

### DÉCHÈTERIES EXTÉRIEURES

#### SAINT-CHAMOND

Tél : **0 800 882 735**

#### TARTARAS

Tél : **0 800 882 735**



### POLICE / GENDARMERIE

#### POLICE MUNICIPALE

Tél : **06 83 82 02 18**  
PERM. : lundi de 10h à 12h

#### COMMISSARIAT DE SAINT-CHAMOND

Tél : **04 27 40 21 21**



### SAMU / 15

### POMPIERS / 18

### POLICE SECOURS / 17



## À VOS AGENDAS

### JANVIER

|                  |                            |    |       |                  |                  |
|------------------|----------------------------|----|-------|------------------|------------------|
| <b>LUNDI 6</b>   | LES VŒUX DE M. LE MAIRE    | // | 19h   | Salle J. Rostand |                  |
| <b>SAMEDI 18</b> | PATRICK TIMSIT & FRIENDS   | // | 20h30 | Salle l'Ecluse   | Festival du rire |
| <b>SAMEDI 25</b> | NOËLLE PERNA / DERNIER VOL | // | 20h30 | Salle l'Ecluse   | Festival du rire |

### FÉVRIER

|                    |                         |    |         |                  |                       |
|--------------------|-------------------------|----|---------|------------------|-----------------------|
| <b>VENDREDI 7</b>  | DON DU SANG             | // | 16h/19h | Salle J. Rostand | Amicale des donateurs |
| <b>DIMANCHE 9</b>  | LOTO                    | // | 14h     |                  | GRS Les Edelweiss     |
| <b>DIMANCHE 16</b> | BAL AVEC «LES POULAKIS» | // | 14h     | Salle l'Ecluse   | Dynamic Club          |

### MARS

|                    |                |    |       |                     |                       |
|--------------------|----------------|----|-------|---------------------|-----------------------|
| <b>DIMANCHE 2</b>  | VIDE GRENIER   | // |       | Parc des Blondières | GRS Les Edelweiss     |
| <b>DIMANCHE 16</b> | LOTO           | // | 14h   | Salle l'Ecluse      | P.E. Ecole Notre Dame |
| <b>SAMEDI 22</b>   | ANNE ROUMANOFF | // | 20h30 | Salle l'Ecluse      | Festival de l'humour  |

### AVRIL

|                    |   |    |       |                |                      |
|--------------------|---|----|-------|----------------|----------------------|
| <b>VENDREDI 4</b>  | LE CHŒUR DU PILAT                       | // | 20h30 | Salle l'Ecluse | Concert              |
| <b>SAMEDI 5</b>    | LE CHŒUR DU PILAT                       | // | 20h30 | Salle l'Ecluse | Concert              |
| <b>DIMANCHE 6</b>  | LE CHŒUR DU PILAT                       | // | 15h   | Salle l'Ecluse | Concert              |
| <b>VENDREDI 11</b> | RÉGIS MAILHOT<br>LES NOUVEAUX RIDICULES | // | 20h30 | Salle l'Ecluse | Festival de l'humour |

*Lorette, ville d'avenir et de traditions*

ASSOCIATIONS // MERCI DE TRANSMETTRE VOTRE ARTICLE AVANT LE 1<sup>ER</sup> MARS 2025 // kiosque@ville-lorette.fr